Ville de Champagnole
Coeur du Jura

COMPTE RENDU – PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 décembre 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 29
" " présents : 27
" " ayant donné pouvoir : 1
" " votants : 28

Date de la convocation : 1er décembre 2015

Date de l'affichage : 14 DEC. 2015

PRESENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. MATHIEU, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, Mme BENOIT, Mme TBATOU, M. BONJOUR, Mme BADOR, M. BINDA, Mme DOUARD, M. CUSENIER, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, Mme MILLET, M. BERNARD, Mme SEGUIN, M. BOUVET dit MARECHAL, Mme JANIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme GUICHARDIERE, M. LENG, Mme RAME. M.PERNOT arrivé en cours de séance.

EXCUSES : M. DUPREZ (pouvoir donné à Mme Guichardière).

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Grenier.

x x x

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 35 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.
Monsieur Pascal Grenier est nommé secrétaire de séance.

Remerciements et Communications Diverses

M. le Maire.- Vous avez tous reçu la convocation à ce Conseil municipal.

Le Tour du Jura nous sollicite pour avoir un départ pour l'étape Champagnole Les Rousses. Comme on a l'habitude de le faire, les Champagnolais aimant bien tout ce qui est courses cyclistes, cela a toujours un engouement particulier, cette année on aura à nouveau un départ. L'an dernier, on était ville « départ » et ville « arrivée », ce qui avait coûté 8 000 €. Cette année, nous ne serons que ville « départ », cela ne coûtera que 3 000 €.

M. Laithier.- Le samedi 30 avril.

M. le Maire.- Le 18 juillet, le Tour de France passe dans la grande rue. Il arrive par la route de Crotenay, il descend la grande rue et il repart par la route de Pontarlier. On aura une petite modification à faire sur un îlot vers la fontaine blanche, c'est tout.

On a reçu également les remerciements d'AFM téléthon du Jura. Ils remercient la mairie pour son soutien lors du téléthon.

Le pôle GTS ASC qui était venu faire, un samedi pendant le marché, une offre. Ils nous remercient d'avoir pu monter leur stand.

L'amical « Les boules de Champagnole » nous remercient d'avoir accordé un jeudi dansant.

Le Conseil… c'est encore marqué « Conseil général du Jura » ?

M. Dussouillez.- Oui, on finit d'utiliser le papier.

M. le Maire.- Ils font des économies, ils utilisent le papier à en-tête avant d'utiliser le nouveau.

Mme Ramé.- C'est bien d'être économe.

M. le Maire.- Ils nous remercient d'avoir mis l'Oppidum à leur disposition pour faire une journée d'information à l'intention des agents du Département.

Nous avons également reçu, même si cela m'était adressé un courrier du Conseiller Vincent Ricci, c'est venu de Tameside Metropolitan Borough qui, maintenant, fait partie de Manchester. C'est un message de soutien suite aux attentats, il a été mis sur le *facebook* de la ville. Je ne vais pas la lire en anglais puisque j'ai fait de l'allemand. Valentin a fait la traduction :

« Cher Monsieur le Maire, j'écris au nom des membres des officiers du district métropolitain du Grand Manchester pour témoigner de notre sympathie la plus profonde à toutes les personnes affectées par les événements épouvantables survenus à Paris vendredi soir, particulièrement à nos amis de nos villes jumelées en France.

Nos pensées et nos prières sont avec vous pour tous dans cette période très difficile.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués. Le Conseiller Vincent Ricci, Maire Civique de Tameside. »

On a également reçu un courrier de l'association culturelle ??? C'est l'association qui gère la mosquée. Je vais vous la lire :

« Monsieur le Maire de Champagnole, devant la monstruosité des lâches attentats qui ont endeuillé la France, la Mosquée de Champagnole et les membres de l'Association culturelle El Hijra dans son entièreté tient à vous exprimer l'indignation et l'écœurement des

musulmans de Champagnole du détournement infâme qui est fait par le terrorisme de notre religion l'Islam.

Aussi, nous sommes dans une profonde indignation depuis une semaine face à la monstruosité inhumaine des attentats sanglants du vendredi 13 novembre 2015 à Paris et nous sommes solidaires des familles des victimes pour leur exprimer notre compassion, notre solidarité et notre fraternité dans la terrible épreuve qu'ils traversent.

Nous sommes ensemble tous unis, comme tous les habitants de la ville de Champagnole et tous les Français face à l'horreur de ces attentats qui ont touché à Paris des hommes et des femmes innocentes.

Le vivre ensemble en France est ce qu'il y a de plus important à partager et à chérir.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre sincère sympathie et de l'émotion vivante que nous ressentons face à cette terrible tragédie des attentats de Paris.

Les membres de l'association El Hijra. »

Je remercie les associations et la commune de Manchester pour leur courrier.

Vous ne saviez pas que nous étions jumelés avec Manchester !

M. Grenier.- Il faudrait d'ailleurs qu'on y retourne.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Pour l'adoption de l'ordre du jour, il n'y a pas de souci.

Adoption du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2015

M. le Maire.- Adoption du PV de la dernière fois, y a-t-il des remarques ?

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Les pouvoirs :

Monsieur Jean Louis Duprez donne pouvoir à Madame Guichardière pour le Conseil municipal du 8 décembre.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

M. le Maire.- Vous avez la liste.

Je vais détailler un peu quelques bricoles sur les décisions.

Location à l'organisme On line Format Pro. Ils sont basés où il y avait les services techniques auparavant, dans l'ancien bâtiment, à l'étage. On les réinstalle au Javel parce qu'ils étaient dans un bâtiment très mal isolé, chauffé à l'électrique par des "grille-pain". Tant qu'à faire, moins on a de personnes à chauffer dans ce local, mieux on se porte. Le loyer annuel est de 4 026 €. Ils occupent une partie du Javel, rez-de-chaussée.

Location à Monsieur Gilles Taballet du local situé 150 rue de la gare, c'est où il y avait des lots de paniers, pour 3 300 € annuels. C'est une location précaire et révocable parce qu'on ne connaît pas encore le devenir du bâtiment.

Pour votre information, on a loué un appartement qui était libre depuis un moment.

On l'a mis sur le bon coin et on l'a loué. Il s'agit d'un ancien logement d'instituteur, à l'époque où il y avait le groupe scolaire.

Ce sont des communications diverses. Y a-t-il des commentaires ? Merci.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ ET PERSONNEL

1. Tableau des effectifs

M. Dussouillez.- Merci Monsieur le Maire.

"Le tableau des effectifs reprend l'ensemble des emplois permanents créés ou modifiés pour les besoins des services de la commune.

Les modifications ou créations peuvent intervenir soit pour des raisons de promotion soit pour des créations de service soit pour régulariser des situations administratives. Dans ce dernier cas, il s'agit d'agents recrutés lors de départs à la retraite ou sur des remplacements d'agents titulaires indisponibles dont la situation ne peut être pérennisée dans l'immédiat au regard des exigences de bonne gestion.

Les mouvements ont été soumis aux membres de la commission Sécurité et Personnel le 23 novembre dernier.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'une part d'approuver les créations, suppressions et modifications de poste suivantes sachant qu'elles sont nécessaires pour le bon fonctionnement des services :

SERVICE	EMPLOI SUPPRIME	EMPLOI CREE
DIRECTION	Attaché principal (35/35ème)	
POLICE MUNICIPALE	Gardien (35/35ème)	Brigadier (35/35ème)
ATELIERS MUNICIPAUX	Agent de maîtrise (35/35ème)	Agent de maîtrise principal (35/35ème)
	Technicien principal de 2ème classe (35/35ème)	Technicien principal de 1ère classe (35/35ème)
	Adjoint technique de 2ème classe (35/35ème)	
	Adjoint technique de 2ème classe (35/35ème)	
	Technicien (35/35ème)	
	Agent de Maîtrise principal (35/35ème)	
SERVICE	**EMPLOI SUPPRIME**	**EMPLOI CREE**
SERVICES TECHNIQUES	Ingénieur (35/35ème)	
CHAMPA'LOISIRS	Educateur des APS de 1ère classe (35/35ème)	Educateur des AS principal de 2ème classe (35/35ème)
	6 adjoints d'animation de 2ème classe (28/35e)	6 adjoints d'animation de 2ème classe (35/35e)
RESTAURANT MUNICIPAL	Attaché (35/35ème)	Attaché principal (35/35ème)

	Adjoint technique de 2ème classe (28/35ème)	
	Adjoint technique de 1ère classe (35/35ème)	
FINANCES	Attaché (35/35ème)	Attaché principal (35/35ème)
CAMPING	Adjoint administratif de 2ème classe (28/35ème)	
BIBLIOTHEQUE	Adjoint du patrimoine de 1ère classe (35/35ème)	
ECOLE DE MUSIQUE	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (20/20ème)	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (20/20ème)
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (10.5/20ème)	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (4/20ème)
MOYENS GENERAUX (formalités administratives, RH)	Attaché (17.5/35ème)	

- d'autre part de valider le tableau des effectifs qui s'établira comme suit au 1er janvier 2016 :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2016

GRADE	POURVUS	DONT TNC	DECOMPOSTION EFFECTIF TNC
Enseignement artistique			
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	8	6	1 (6/20e)
			1 (8/20e)
			1 (10/20e)
			1 (4/20e)
			1 (11/20e)
			1 (18/20e)
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1		
Sous-total	9	6	
Secteur administratif			
Adjoint administratif de 2ème classe	6	2	2 (17,5/35e)
Adjoint administratif de 1ère classe	2		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	3		
Rédacteur	2	1	1 (31/35e)

Rédacteur principal de 1ère classe	3		
Attaché	2		
Attaché principal	3		
Sous-total	21	3	
Secteur animation			
Adjoint d'animation de 2ème classe	8	2	1 (20/35e)
			1 (30/35e)
Adjoint d'animation de 1ère classe	2		
Animateur principal de 2ème classe	1		
Sous-total	11	2	
Secteur police municipale			
Gardien	2		
Brigadier	3		
Brigadier-chef principal	1		
Chef de service de police municipale principale de 2ème classe	1		
Sous-total	7		
Secteur social			
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	3		
Sous-total	3		
Secteur sportif			
Educateur des A.P.S. principal de 1ère classe	1		
Sous-total	1		
Secteur technique			
Adjoint technique de 2ème classe	35	15	1 (18,5/35e)
			1 (19/35e)
			1 (20/35e)
			1 (22,5/35e)
			1 (23,5/35e)
			1 (24/35e)
			1 (26/35e)
			2 (27/35e)
			2 (28/35e)
			4 (32/35e)
Adjoint technique de 1ère classe	9		
Adjoint technique principal de 2ème classe	9		
Adjoint technique principal de 1ère classe	2		
Agent de maîtrise	2		
Agent de maîtrise principal	4		
Technicien	3		

Technicien principal de 1ère classe	1		
Sous-total	65	15	
TOTAL	117	26	

Je m'arrête sur les agents qui sont au service Champa'Loisirs, 6 adjoints d'animation de 2ème classe qui étaient à 28/35ème que l'on passe à 35/35ème. On s'est rendu compte que ces agents avaient des contrats à 28 heures et qu'ils faisaient des heures complémentaires. Vis-à-vis de leur retraite, ce ne sera pas pris en compte puisqu'avec toutes les heures complémentaires qu'ils faisaient, ils arrivaient facilement à faire les 35/35ème. On a donc décidé de leur refaire leur contrat à 35 heures pour pérenniser leur emploi et anticiper sur l'avenir, notamment lorsqu'ils partiront en retraite.

M. le Maire.- Je tiens à préciser que tous les agents ont tous été d'accord. Le problème est qu'ils auraient été embêtés pour leur retraite alors qu'ils faisaient des heures. Après, cela nous introduisait un calcul bizarre pour les congés, ce n'était vraiment par clair.

M. Dussouillez.- Avez-vous des questions sur ce tableau ?
Quels sont ceux qui sont contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Merci.
D'autre part, vous devez valider le tableau des effectifs comme suite au 1er janvier 2016. Donc avec un effectif de 125 dont 117 temps complets et 26 temps non complets.
Y a-t-il des remarques sur ces tableaux ?
Y a-t-il des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Merci.

---

2. ***Désignation des membres du CHSCT***

M. Dussouillez.- "Lors de la séance du Conseil municipal du 8 juillet 2014, un comité technique commun aux agents de la commune et du CCAS a été créé avec la nomination de 5 conseillers municipaux titulaires et 5 suppléants pour représenter le collège des élus.

Le 4 décembre 2014, les élections des représentants du personnel au sein de cette instance ont été organisées et seule la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale a présenté une liste.

Le Conseil municipal, par délibération du 22 décembre 2014 et à l'unanimité, avait décidé de :

- Garder le principe d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail commun avec le CCAS
- Fixer un nombre égal de représentants titulaires du collège des élus et celui du collège des agents (5)

Pour rappel ces membres sont :

Membres Titulaires : Membres suppléants :
M. Guy SAILLARD M. Clément PERNOT

Mme Véronique DELACROIX	Mme Anne-Lise MARTIN
Mme Brigitte FILIPPI	Mme Ghislaine BENOIT
M. David DUSSOUILLEZ	M. Joël VUILLEMIN
M. Jean-Louis DUPREZ	Mme Marianne RAME

- Constater que la FAFPT, seule organisation représentée lors de l'élection du Comité Technique, désignera les représentants du collège des agents
- Désigner les membres siégeant au Comité Technique comme étant ceux siégeant au CHSCT pour le collège des élus.

Lors de sa séance du 19 novembre 2015, la liste de la FAFPT a fait le choix de désigner comme membres du CHSCT les mêmes que ceux qui siègent au Comité technique, dans le même ordre, soit :

Membres Titulaires :	Membres suppléants :
M. Jean-Marc TOURNEBIZE	M. Gilles MAUPOIL
M. Didier FRANZOSI	M. Lionel NOIROT
Mme Marie-Servane BILLAY	M. Didier VUILLET A CILES
M. Pascal LACROIX	M. Hervé VALLE
M. Alain GIRARDET	M. George MAMESSIER

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la composition du CHSCT."

Y a-t-il des remarques ?
Y a-t-il des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Merci.

M. le Maire.- On ne peut qu'approuver les élections qui ont été faites mais cela doit officiellement passer en Conseil municipal.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

3. *Attribution de subventions aux associations culturelles*

Mme Martin.- "Les membres de la commission développement culturel, suite à leur réunion du 23 novembre 2015 et après avis favorable, demande aux conseillers municipaux de bien vouloir étudier ces propositions de subventions :

Philatélie : Subvention proposée : 180 €

Groupe paléontologique et minéralogique : Subvention proposée : 180 €

Société d'histoire naturelle : Subvention proposée : 180 €

Tarentelle : Subvention proposée : 250 € + 380 € (jeunes), sachant qu'il y a 20 € par

enfant champagnolais de moins de 16 ans et qu'il y a 19 enfants.

Voix amies : Subvention proposée : 250 €

1 2 3 Soleil : Subvention proposée : 180 € +

Esquisse et peinture : Subvention proposée : 180 € + 20 € (enfant)

Les Ateliers du Mont Rivel : Subvention proposée : 180 €. Il s'agit d'une subvention de démarrage d'association.

Folk pour tous : Subvention proposée : 180 €

Harmonie Municipale : Subvention proposée : 5 000 €

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ces subventions.

Pour information,
Il a été demandé aux associations culturelles d'envoyer leur dossier de subvention composé des documents suivants :

- Budget prévisionnel 2015/2016
- Bilan financier certifié 2014/2015
- Bilan d'activités 2014/2015
- Nombre d'adhérents adultes acquittant une cotisation
- Liste nominative des enfants champagnolais âgés de moins de 16 ans acquittant une cotisation
- Compte rendu du dernier conseil d'administration et projets pour 2015/2016.

De plus, pour les enfants champagnolais, une subvention de 20 €/enfant est attribuée."

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Je vous remercie.

"ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le festival du film humanitaire s'est tenu dernièrement sur Champagnole. La ville est un soutien traditionnel de cet événement, c'est pourquoi les membres de la commission développement culturel sont également favorables pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € dans ce cadre.

Les membres du Conseil municipal sont donc appelés à se prononcer sur l'attribution de cette subvention exceptionnelle."

Y a-t-il questions ?
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Je vous remercie.

TROISIÈME COMMISSION : COHÉSION SOCIALE ET CADRE DE VIE

4. *Attribution de subvention à une association*

M. Mathieu.- "Les membres de la commission Cohésion Sociale et Cadre de vie, réunis le 24 novembre 2015, ont étudié diverses demandes de subvention.

Ils proposent aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association « mères pour la paix »."

C'est une association qui appartient à notre liste des associations aidées et accompagnées. Elle n'avait pas sollicité l'aide de la commune depuis plusieurs années puisque la présidente s'était un peu mise à l'écart pour différentes raisons. Là, avec Madame Brigitte Pernot qui est la nouvelle présidente, l'association reprend de la vigueur mais au lieu de s'adosser sur les pays de l'Est pour leurs actions, notamment aider à la création d'écoles, pour équiper des salles de classe et autres, cela se fait en République de Centre Afrique, dont on a récemment entendu parler.

Nous proposons de continuer à aider cette association à œuvrer dans ce domaine humanitaire là aussi.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Je vais apporter une petite précision parce qu'il se trouve qu'il y a une chose que je ne savais pas à l'époque où j'étais adjoint. Il ne s'agit pas du tout d'une association locale, comme je le croyais au départ, mais bien d'une association nationale. Il y a des antennes dans la France entière qui collectent des fonds pour des actions en Centre Afrique, entre autres pour faire des micros crédits à des dames qui veulent se lancer pour aller vendre leurs produits. Cela nous paraît dérisoire ici mais, là-bas, un crédit de 50 € permet de lancer une activité et de faire vivre beaucoup plus décemment une famille, c'est assez surprenant.

Elle s'est engagée dans ce choix, maintenant sur le Centre Afrique, et c'est vraiment un gros travail qui est fait mais au niveau national. C'est une association assez dynamique. Je vous remercie pour elle.

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

5. *Vente de terrains*

M. le Maire.- "La Ville de Champagnole a procédé aux travaux de viabilisation des 10 parcelles du lotissement Les Louaitaux. Il convient de se prononcer sur la cession du lot suivant de ce lotissement :

Lot	Acquéreurs	Surface

4	M. et Mme Engin BASUTCU	954 m²

Par ailleurs, le Conseil municipal a précédemment approuvé la cession du lot n° 5 à M. et Mme Monir El Khalki. A leur demande, une légère modification parcellaire est intervenue et il est ajouté à leur terrain une bande de 71 m², issue d'un espace libre, cadastrée section AO n° 79.

Conformément à la délibération du 19 février 2015, le prix de vente est de 40,00 € HT le m². Ce prix est légèrement inférieur à l'évaluation du service des Domaines qui s'établit à 46,00 € HT le m². Il convient de passer outre cet avis, considérant l'intérêt public de cette opération et la politique de l'habitat de la ville qui vise à présenter une offre attractive en vue d'accueillir de nouveaux ménages.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces cessions de terrain selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Monsieur Monir El Khalkimerci a pris la parcelle qui est tout en bas, tout au fond. A côté, une bande de terrain était réservée, elle était non-constructible, c'est le stockage des eaux avant d'aller se jeter dans le champ qui est derrière. Ça l'arrange de rallier cette parcelle sachant que la noue d'infiltration et de stockage n'est pas concernée par ce petit bout. Il a souhaité l'acheter pour redresser de façon bien droite sa parcelle. Il n'y a donc pas de souci là-dessus.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

---

6. Vente de garage

M. le Maire.- Encore un ! J'en ai signé cinq cet après-midi chez le notaire. L'argent va rentrer bientôt.

"La Ville de Champagnole a achevé la construction de 22 garages Place de l'Amitié, à l'arrière de la rue Clemenceau.

Ces garages sont cédés sous la forme d'un lot de copropriété, et selon l'état descriptif de division établi par le géomètre.

La vente de plusieurs garages a été approuvée dans la précédente séance et il convient de se prononcer sur la cession d'un lot supplémentaire :

Lot	Acquéreurs	Montant HT
10	M. FORNELLI Philippe	12 000,00 €

Cet acquéreur devra également s'acquitter de la TVA au taux en vigueur.

Le prix est supérieur à l'évaluation du service des domaines qui s'élève à 10 000 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette cession immobilière selon les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

M. Laithier.- C'est le douzième. Il y en a deux en cours, ils vont suivre.

M. le Maire.- Nous serons donc à 14 sur 22. Sachant qu'avec 14, on est excédentaire.

M. Laithier.- À partir de la moitié.

M. le Maire.- Cet acquéreur devra nous verser 12 000 € HT puisque c'est le tarif que nous avions voté ici. Il devra s'acquitter de la TVA. L'estimation des Domaine était de 10 000 € mais nous avions fixé le tarif ici et nous les vendons un peu plus cher. On les vend au prix du marché.

Je pense que nous avions déjà répondu aux éventuelles questions que vous pouviez avoir.

Y a-t-il des contre ? Des abstentions ?

Merci.

---

*7. **Avenant au bail avec TDF***

M. le Maire.- Vous avez le plan qui va avec. C'est le pylône qu'on voit depuis la déviation, Celui qui est le plus bas.

"Suite à délibération du Conseil municipal en date du 19 février 2004, un bail a été établi le 12 mars 2004 entre la Ville de Champagnole et TéléDiffusion de France (TDF). Ce bail a pour objet la location d'un terrain issu de la parcelle communale cadastrée section BP n° 51, lieu-dit Grange Burgille et supportant un pylône et des installations radio-électriques pour les réseaux de téléphonie mobile.

Le bail a été consenti pour une durée initiale de 12 ans, avec renouvellement pour une même durée.

Le loyer est révisable annuellement sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction (ICC). En 2015, il est de 1 401,43 €, mais il baisse par rapport à l'année précédente en raison d'une évolution négative de l'indice.

A ce sujet, il est proposé un avenant au bail concernant la révision :

- si la variation annuelle de l'ICC est comprise entre 0 % et 2 %, le loyer sera augmenté conformément à la variation de l'indice
- si la variation annuelle de l'ICC est négative, le loyer ne subira pas de baisse et restera identique au loyer de l'année précédente
- si la variation annuelle de l'ICC est supérieure à 2 %, le montant du loyer sera forfaitairement réévalué de 2 %

La prise d'effet de l'avenant est le 1er janvier 2016.

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cet avenant au bail entre la commune et TéléDiffusion de France. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Nous allons renouveler cette location, sachant qu'ils voulaient nous acheter le petit bout de parcelle où il y a le pylône. Nous avons refusé parce que nous leur louons 1 500 €, à peu près, par an. Si on regarde la valeur du terrain, même à 1 € le mètre carré, sachant qu'ils occupent 30 m², ce ne serait pas une bonne affaire. Nous avons donc refusé de vendre et nous

continuons de le louer au prix de 400 € le mètre carré. Je suppose que personne ne sera contre le fait de repasser un avenant pour continuer avec eux.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

---

8. Convention avec Météo France

M. le Maire.- C'est du même ordre, pour la station météo qui est au rond-point de la Bonde.

"Par convention, la commune de Champagnole a mis à disposition de Météo France un terrain de 225 m² issu de la parcelle cadastrée section BC n° 75, lieu-dit « L'Etang de Champagne », c'est-à-dire à la sortie Ouest, à proximité du rond-point direction Crotenay.

Cette mise à disposition a pris effet le 1er juillet 2001 pour une durée de 15 ans et a pour objet l'implantation d'une station météorologique automatique, conforme aux critères de l'Organisation Météorologique Mondiale.

Par ailleurs, une seconde convention conclue pour les années 2013, 2014, 2015 concernait la tonte de ce site par les services municipaux moyennant une rétribution de 690 €.

Ces deux conventions arrivant à terme prochainement, il est proposé d'en conclure une nouvelle, prenant effet le 1er janvier 2016 pour une durée de trois ans, renouvelable tacitement. La convention prévoit toujours l'hébergement de la station, mais aussi l'entretien du terrain par les services municipaux. Il est également établi un loyer annuel révisable de 700,00 € TTC.

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention entre la commune et Météo France. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

C'est pour cette raison que Champagnole est cité à la météo tous les soirs sur FR3. C'est un point froid.

C'est comme pour TDF, on ne va surtout pas vendre ce terrain, on le garde et on le loue.

Je mets au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

---

3 Convention avec RCF

M. le Maire.- RCF a un pylône sur le Mont-Rivel, c'est celui qui est assez haut, un peu en retrait de celui de TDF. Celui-ci ne gênera pas plus dans le paysage.

"La radio RCF est diffusée sur notre secteur grâce à un émetteur situé au sommet du Mont-Rivel. Afin d'améliorer les conditions de diffusion et en conformité avec les exigences du C.S.A., il est prévu de déposer le pylône actuel et d'en installer un nouveau sur le même emplacement, et d'une hauteur de 42 mètres. Des rendez-vous ont eu lieu afin de mettre au point le projet.

Un emplacement de 15 m x 10 m serait mis à disposition sur la parcelle de la commune de Champagnole cadastrée section B n° 525 située sur le territoire de la commune d'Equevillon. La durée de la convention est de 10 ans, renouvelable. Le montant annuel du loyer est de 1 500,00 €, révisable annuellement selon l'indice INSEE du coût de la construction.

La convention doit être conclue entre la commune de Champagnole et l'Association Diocésaine de Saint-Claude.

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce projet et la convention. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Il est bien évident que, comme pour l'autre pylône, nous avons plus intérêt à louer plutôt qu'à vendre. Je ne pense pas que vous serez contre. Vous avez vu son emplacement, à côté du gros pylône de TDF.

Je mets au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

---

10. Avis installation classée scierie Cuby

M. le Maire.- Ceci est tout à fait réglementaire.

"La Scierie CUBY est une entreprise familiale implantée sur un site d'environ 6 ha en périphérie Est de la ville, et ce depuis son transfert en 1994 suite à un incendie. L'effectif est de 24 salariés, pour un chiffre d'affaires de 5,5 millions d'euros. Ce sont 45 000 m3 de grumes (essentiellement sapins et épicéas en provenance du massif jurassien) qui sont travaillés chaque année.

Afin de régulariser sa situation administrative, l'entreprise a déposé en Préfecture un dossier de demande d'autorisation au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Cela concerne l'exploitation des installations de travail du bois avec mise en œuvre des traitements de préservation et coloration ; la demande n'est pas associée à un développement d'activité.

Une étude d'impact a été réalisée et traite des aspects suivants : environnement du site, eau, air, bruit, déchets, etc… L'étude de dangers, quant à elle, identifie les risques et les moyens de les réduire.

Il est à signaler qu'outre les investissements importants sur l'outil de production, l'entreprise a également réalisé ces dernières années environ 300 000 € d'investissements en faveur de l'environnement.

Par rapport au risque incendie, l'entreprise a déjà mis en œuvre des mesures. Elle s'est également engagée à installer sur son site une ou deux citernes souples d'une capacité totale de 240 m^3 afin de répondre au débit théorique nécessaire.

Une enquête publique a lieu actuellement, depuis le 19 novembre et jusqu'au 18 décembre 2015. L'avis du Conseil municipal est sollicité sur ce dossier.

Au regard des études, il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation de la Scierie CUBY d'exploiter une installation classée.

N.B. : L'autorisation sera délivrée ultérieurement par arrêté préfectoral
Le dossier complet peut être consulté aux services techniques."

C'est un dossier administratif qui est fait comme pour toutes les entreprises qui sont situées là. Sanijura est dans ce cadre-là, Erasteel également vu son importance. On se met donc en conformité avec la loi.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

---

11. Demande de subvention dans le cadre du plan de relance BTP

M. le Maire.- Il s'agit là d'une bonne nouvelle.

"Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics traverse actuellement une phase très difficile liée à la conjoncture et la baisse des investissements, mettant en difficulté les entreprises.

La Région, en liaison avec les Départements, a mis en place un plan de soutien à l'activité du BTP en apportant des aides financières aux communes, qui sont donneurs d'ordre.

Au titre du 1er plan, qui concerne des opérations engagées entre le 1er octobre 2014 et le 30 août 2015, la Ville de Champagnole dépose un dossier pour les travaux publics réalisés Aux Louaitaux : création de 250 m de voirie et de 450 m de liaison douce.

La dépense prise en compte est plafonnée à la somme de 100 000,00 € HT, sur laquelle il est sollicité une subvention à hauteur de 30 %.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette demande de subvention dans le cadre du plan de relance du BTP. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Cela correspond à la liaison entre le lycée, la piscine et la plaine de jeux.

Au départ, nous avions été retoqués. Depuis quelque temps, les consignes ont changé mais on ne pouvait pas avoir de subvention parce que nous étions une commune de plus de 5 000 habitants. Ce qui spoliait complètement Champagnole, Morez, Dole, Saint-Claude et Lons. Il y en a aussi une autre, peut-être Tavaux. Ces communes étaient spoliées du dispositif. Celui a été revu et, maintenant, nous rentrons dans le dispositif. Il n'y a aucune raison pour que nous n'y ayons pas droit. C'est Sylvie Vermeillet qui est en charge de ce dossier. La Région de Franche-Comté nous a alertés en nous disant qu'ils avaient vu cela avec le Conseil départemental, donc que c'était bon, que nous pouvions faire notre demande et que l'effet rétroactif fonctionnait.

Je vous demande donc d'accepter que nous demandions une subvention de 30 000 €. Voulez-vous d'autres explications ?

Monsieur le Président, ai-je été suffisamment clair ?

M. Pernot.- Très clair.

M. le Maire.- Merci.

Je mets au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

SEPTIÈME COMMISSION : VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

12. Renouvellement convention côté cour

M. Grenier.- "La convention signée entre la commune, l'association Côté Cour et la Ligue de l'Enseignement est arrivée à échéance en juin 2015.

Cette convention prévoit la programmation et l'organisation d'au moins un spectacle vivant ayant une valeur artistique en direction des jeunes publics sur le temps scolaire.

Pour ce faire, la commune finance l'équivalent de 466 places à 9 € (4 194 €) ainsi que la mise à disposition d'une salle.

Par ailleurs, les élèves dont les classes sont affiliées à La Ligue de l'Enseignement bénéficient d'un tarif de 4 € par enfant au lieu de 5 €.

Pour l'année 2015/2016, trois spectacles seront proposés au mois de novembre, mars et mai.

Les membres de la commission Vie Scolaire et Périscolaire, réunis le lundi 23 novembre 2015 ont émis un avis favorable pour la reconduction de la convention dans les termes identiques à ceux de l'année précédente.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le renouvellement de cette convention et autoriser le Maire à signer les documents nécessaires."

Un petit commentaire. C'est un système qui va évoluer un petit peu puisque, jusqu'à aujourd'hui, il y avait un comité qui effectuait le choix des spectacles. C'est un comité départemental auquel participaient un certain nombre d'enseignants représentant un peu tout le département. A partir de l'année prochaine, le choix des spectacles sera fait par un comité national.

D'autre part, nous sommes entrés en contact avec eux pour avoir un petit peu plus de retour sur la participation des élèves champagnolais. On n'avait pas trop de contact avec eux et on souhaitait avoir plus d'informations de leur part. Ils se sont engagés à le faire.

Par contre, on utilise bien les 466 places, voire un peu au-delà.

Je mets au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

DIXIÈME COMMISSION : JEUNESSE ET ÉVÉNEMENTIEL

13. Attribution d'une bourse jeune

M. Grenier.- "Mlle Grandmougin Laureen et Mlle Jaillot Marine ont déposé un dossier de bourse « projets jeunes » pour participer à un raid 4L Trophy du 18 au 28 février 2016.

Ce raid consiste à parcourir 6 000 km en traversant la France, l'Espagne, le Maroc et à acheminer 50 kg de matériel scolaire au profit de l'association « Les Enfants du Désert » qui contribue au développement des écoles.

Afin de réaliser ce projet, qui allie aventure sportive et projet humanitaire, Mlle Grandmougin et Mlle Jaillot ont organisé une soirée avec repas et ont sollicité divers sponsors.

En complément de ces financements, la Ville de Champagnole est sollicitée pour l'obtention d'une bourse « projets jeunes ».

Leurs dépenses prévisionnelles comprennent des frais d'inscription, l'achat et la préparation du véhicule ainsi que des frais de transport pour un montant de 8 400 €.

Réunis le lundi 23 novembre 2015, les membres de la commission Jeunesse/Événementiel, après exposé du projet par les intéressées, ont émis un avis favorable pour l'attribution d'une bourse d'un montant de 600 € sous réserve de la réalisation effective du projet.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de cette aide."

Un petit commentaire. On ne sait pas si cela aura vraiment lieu. Il y aurait 10 500 voitures, cela me paraît beaucoup.

M. Tissot.- C'est bien cela.

M. Grenier.- 10 500 voitures regroupées en ce moment pour partir à travers la France, l'Espagne et le Maroc, je ne sais pas si ce sera vraiment autorisé ou pas.

La ville sera présente sur deux véhicules qui participent à raid.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Tissot.- Est-ce qu'il y aura le logo de la ville.

M. Grenier.- Oui. On en sponsorise deux. Là, il y en a un et on en avait déjà voté un autre. Ceci a amené une réflexion de la commission et je crois qu'on va limiter à un par an.

M. le Maire.- Surtout que, maintenant, on a un collectionneur de 4L pas loin d'ici. Si jamais, cela suscite des évocations, on est mal !

M. Grenier.- Je pense qu'on va prendre l'habitude de n'accompagner qu'un projet de ce type par an.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vais mettre au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

---

14. Convention carnaval relais assistance maternelle

M. Grenier.- "Les membres de la commission Jeunesse/Événementiel réunis le lundi 23 novembre 2015 ont accepté d'examiner en questions diverses une convention de partenariat entre le Relais Assistantes Maternelles/Parents et le service municipal Champa'Loisirs.

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une démarche de qualité engagée par le partenaire dans le cadre du carnaval.

Elle concerne les relations qui s'établissent depuis plusieurs années à l'occasion de l'organisation du Carnaval entre le Relais Assistantes Maternelles/Parents et le service Champa'Loisirs.

Un avis favorable est émis par les membres de la commission Jeunesse Événementiel

pour la signature de cette convention.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette convention et à autoriser le Maire à signer le document nécessaire."

C'est simplement mettre sous la forme d'une convention de partenariat leur participation habituelle au carnaval.

Si vous n'avez pas de questions, je mets au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

HORS COMMISSION

15. Modification des statuts CCCPHJ

M. le Maire.- "Par délibération du Conseil communautaire, en date du 28 septembre 2015, il est approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura pour :

- la prise en charge de la contribution du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours),
- la définition de l'intervention de la Communauté de communes en matière de foncier en zone commerciale.

Il est rappelé que la décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux selon le principe de la majorité qualifiée et que le Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée, sa décision étant réputée favorable à défaut de délibération prise dans ce délai.

Ces changements permettent à la Communauté de communes de prendre en charge la contribution du SDIS d'une part et, d'autre part, de définir l'intérêt communautaire en matière de foncier en zones commerciales :

Les dispositions de la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe relatives aux transferts de compétences et leur calendrier, ont été présentées lors de la Conférence des Maires du 15 septembre dernier.

Parmi les nombreuses mesures en faveur du renforcement de l'intercommunalité, l'article 97 de la loi prévoit désormais que les communes membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, créé après le 3 mai 1996, peuvent transférer à cet EPCI le versement des contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en leurs lieu et place.

La prise en charge par la Communauté de communes peut être réalisée par réduction de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle (ACTP). Ceci permet d'améliorer le coefficient d'intégration fiscal (CIF) de notre EPCI.

La contribution de cet EPCI au SDIS correspondra à la simple addition des contributions versées l'année précédente par les communes membres, soit 682.729 € (source comptes de gestion 2013). Par ailleurs, la présence parmi les effectifs des communes d'agents ayant la qualité de sapeur-pompier volontaire pourra alléger la contribution globale.

La loi prévoit également l'élargissement de la compétence développement économique. Au 1er janvier 2017, l'ensemble des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire devra avoir été transféré à la Communauté de communes.

Par ailleurs, la politique locale du commerce relèvera obligatoirement de la

compétence intercommunale, mais un intérêt communautaire pourra être défini en ce qui concerne le soutien aux activités commerciales.

Au regard des enjeux importants sur la maîtrise du foncier des zones commerciales et des projets à venir, il est nécessaire de fixer le cadre d'intervention de la Communauté de communes en la matière.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de communes, avec effet au 31 décembre 2015 pour :

- la prise en charge de la contribution du SDIS selon les termes suivants :

"La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 précise, dans son article 97 codifié à l'article L 1424-35 du CGCT : la contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres d'un EPCI à fiscalité propre, peuvent faire l'objet d'un transfert à cet établissement. Cette option est retenue dans le cadre des statuts"

- la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de communes en matière de foncier en zone commerciale, selon les termes suivants :

"Dans le cadre de la compétence développement économique, le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire est défini comme suit : opérations d'acquisitions, de cessions foncières et d'aménagements permettant la réalisation de locaux commerciaux dans les bourg-centres du territoire communautaire."

Au lieu que ce soit la commune qui paie sa quote-part au SDIS, c'est la Com'com qui va payer et ce sera déduit du reversement sur la taxe professionnelle que la Com'com nous paie chaque année. C'est ce qu'on appelle partir à la commission des transferts. Ce qui fait que, pour nous, ce sera figé à la date des cotisations 2013 et s'il y a des augmentations de cotisation au SDIS, ce sera la Com'com qui assumera les augmentations.

Nous avons le Président du SDIS parmi nous. Je ne pense pas qu'il ait prévu de nous mettre des augmentations substantielles parce que, sinon, il s'augmenterait également la cotisation départementale.

Cela permet surtout d'augmenter le coefficient d'intégration fiscale, ce qu'on appelle le CIF, donc d'augmenter les dotations de l'Etat à la Communauté de communes. C'est artificiel, il est vrai que la Com'com fait juste boîte aux lettres, mais cela va augmenter certaines dotations de l'Etat, donc autant ne pas s'en priver. Cela ne nous coûte rien et cela rapporte un peu d'argent à la Com'com.

En ce qui concerne les compétences de développement économique en matière commerciale, c'est au 1er janvier 2017, dans le cadre de la loi NOTRe et du transfert obligatoire. On va l'avancer au 1er janvier 2016 compte tenu des acquisitions foncières qui restent à faire sur la commune de Champagnole. Pourquoi attendre un an de plus ? Autant que cela se fasse dès maintenant et la Communauté aura très certainement d'autres moyens pour attirer que la commune de Champagnole. Il y a entre autres des bâtiments à acquérir sur la zone.

Y a-t-il des questions sur ces deux prises de compétence de la communauté de communes ? Sachant que la Com'com a déjà délibéré favorablement.

M. Leng.- Ce n'est pas vraiment une question mais plus une inquiétude par rapport au commerce sur Champagnole et la Communauté de communes. Qu'il y ait un développement des commerces sur Champagnole, je suis tout à fait favorable, bien entendu, mais dans une proportion équilibrée pour que les petits commerces puissent vivre à Champagnole et dans les communes environnantes. Je pense que c'est vraiment important parce qu'il y a des commerces qui ont du mal à survivre. Eviter que les commerces se développent sur les zones agricoles parce qu'on en aura tous besoin, nous et nos enfants, et

puis penser aussi aux friches commerciales pour penser au foncier. L'économie, c'est bien mais il faut aussi penser à l'environnement, penser aux consommateurs.

Je demande aux personnes qui représenteront la Communauté de communes au sein de la CDAC d'être vigilantes par rapport à cela.

M. le Maire.- En ce qui concerne directement les acquisitions que fait actuellement la commune de Champagnole, c'est pour virer des friches. On n'a pas de développement commercial prévu actuellement sur du terrain agricole.

De toute façon, la commune de Champagnole a la déviation d'un côté et l'Ain de l'autre. Après, on n'est plus sur Champagnole.

M. Leng.- Comme cela va se développer au niveau de la communauté de communes, on peut avoir aussi d'autres opportunités.

M. le Maire.- On peut éventuellement acheter du bâtiment sur la zone artisanale pour nos industries actuelles. Il y a une partie qui appartient à la commune, vers le passage à niveau, où il y avait le Fort de la baleine. Sur ce secteur, il y aura peut-être des acquisitions mais ce n'est pas pour aller faire du commercial sur des zones actuelles.

Après, on a le Mont-Rivel qui est constructible, du moins derrière, on a la déviation de la RN 5 et on a la (...?...). Donc où voulez-vous qu'on aille ? Nous n'irons donc pas « taper » dans le terrain agricole.

M. Leng.- Je pensais aux communes environnantes.

M. le Maire.- Souvenez-vous, quand nous avons voté le PLU, la zone qui est au-delà du Décolletage Jurassien, tout ce qui est secteur industriel est réservé uniquement à de l'industrie. C'est une décision que Clément avait prise, à l'époque, de ne pas "polluer" le secteur industriel par du commercial. Les industriels n'aiment pas, pour des questions de circulation, de sécurité de transport des camions, des gros poids lourds, être dans une zone commerciale. Il y a également le fait que certains industriels pourraient être tentés, si le développement commercial devait continuer, de céder des entreprises à des enseignes commerciales. Nous n'y tenons pas du tout. Clément avait bien insisté là-dessus afin de maintenir un tissu industriel important et compétitif et d'avoir une haute compétitivité sur Champagnole par les décolleteurs. Je ne vais pas tous les citer puisque je vais en oublier.

Clément, veux-tu ajouter quelque chose ?

M. Pernot.- Il y a les peurs habituelles concernant l'évolution du commerce, mais on a pu démontrer, ces dernières années, qu'il n'y avait finalement pas de raison d'avoir peur. On a des enseignes qui ont grandi en termes de mètres carrés, en termes d'organisation commerciale dans leur propre site, avec des grands magasins qui sont à côté d'autres enseignes via des galeries commerciales denses. On a l'arrivée d'une nouvelle enseigne, a priori sur le commerce du centre-ville. Je ne vois pas d'incidence négative puisqu'à ce jour, me semble-t-il, il n'y a qu'un seul magasin qui est vide et, en plus, pour l'instant, cela relève plus de la volonté du propriétaire que de celle liée au marché. On l'a même vu, il y a une recherche de surfaces au centre-ville par un certain nombre de magasins extérieurs. Ces magasins ne sont plus de même nature que celle que l'on pouvait voir il y a 30 ou 40 ans en arrière. Je l'admets bien volontiers. Ceci étant, sur le centre-ville, on a des enseignes de services, des enseignes de nouvelles prestations commerciales et puis les enseignes traditionnelles qui, dans la mesure où elles sont attirées par des professionnels reconnus, elles continuent de vivre dans des conditions normales, me semble-t-il.

La Communauté de communes a décidé de proposer aux communes membres de s'impliquer dans cette réalisation pour deux raisons. La première est naturelle puisque c'est elle qui en tire le plus grand bénéfice avec la TASCOM. Les recettes fiscales afférentes au développement commercial, en particulier au développement commercial de zones, profitent directement à la Communauté de communes. Quelque part, il est normal que ce soit elle qui en assume la charge, en particulier les investissements nécessaires. C'est la deuxième raison.

Aujourd'hui, nous serions bien embêtés, ici, si on devait décider des investissements conséquents qu'il faut réaliser pour réaménager la zone qui en face de l'espace Mont Rivel. On a le bâtiment Jouef qui est en partie notre propriété mais qu'il faut détruire pour envisager une nouvelle orientation, sachant qu'il est perclus d'amiante, c'est donc un coût astronomique. La ville de Champagnole, seule, à mon avis, obérerait complètement ses autres possibilités si elle devait réaliser l'investissement. Faciliter la réalisation du projet, c'est aussi passer par la communauté de communes et là, on retombe sur nos pieds - je l'ai déjà expliquée aux collègues du Conseil communautaire – c'est pour faire profiter à Champagnole des capacités d'investissement de la Communauté de communes. C'est agir de manière normale dans l'investissement puisque les recettes liées à cet investissement reviennent principalement à la Communauté de communes. J'ose donc espérer que, sur l'année 2016, nous pourrons mettre l'ensemble des bâtiments ex-Jouef en bas.

Il reste un problème à régler qui n'en est pas un, il reste une négociation à mener avec la famille Gresset pour récupérer le bâtiment en bord de route de sorte que l'on puisse rendre nu ce terrain et que des promoteurs commerciaux puissent venir s'en servir. Là, on ne va pas prendre de la terre agricole puisque c'est déjà de la terre qui était affectée à des moyens qui étaient des moyens industriels à l'époque.

Les autres orientations vont également dans ce sens puisque, demain, sur cette zone, il est clair qu'il va y avoir des mutations puisque, sur l'ensemble des entreprises présentes, il n'y en a maintenant plus autant que cela qui ont une vocation industrielle, je crois même plus du tout. Il y a notre ami Marandet, qui va faire figure d'isolé sur le secteur puisqu'il a une activité industrielle dans la conception de ses produits. Je parle de la société SEDA qui fait de l'excellent produit pour nettoyer les sols avec des sableuses.

Sur le secteur, il reste Sanijura, qui aurait dû, normalement, aussi avoir une destination commerciale. Ça va donc muter, muer petit à petit et toute cette zone sera la zone commerciale de la ville, du territoire. La zone sous Mont Rivel sera la zone industrielle de la ville.

Je ne veux pas faire de fausses promesses, mais j'ose espérer que la ville connaîtra, demain, encore un certain développement, elle aura donc sûrement besoin d'autres surfaces. Et dès lors que celles qui sont à disposition, parce qu'elles ne sont plus nombreuses, j'ai déjà appelé le conseil communautaire à réfléchir sur le sujet, puisqu'il y a la scierie Bouvet à récupérer, à réhabiliter et à réorienter vers une zone industrielle, mais le bout de la zone de la Planchette est déjà affecté. Ce qui fait que nous n'avons plus guère de capacité pour accueillir de nouvelles entreprises, ce qui nous amènera forcément à récupérer des terres. J'ose espérer qu'elles ne seront pas trop agricoles mais autrement, je ne vois pas comment faire. Vous me donnerez la recette, parce qu'on ne va pas faire des entreprises à étages.

La nouvelle compétence de la Communauté de communes, je crois que c'est de brasser les projets qui sont en cours et de nous donner les moyens nécessaires et suffisants pour mener à bien et continuer l'aménagement commercial de notre ville. Je communiquerai d'ailleurs les résultats lors du dernier Conseil communautaire de l'année. Vous verrez qu'ils seront assez porteurs d'enseignements puisque nous avons des résultats qui dépassent ce que nous avions espéré en termes de chiffre d'affaires supplémentaire sur la ville depuis le développement de certaines enseignes et l'arrivée des nouvelles. Nous avons un volume en chiffre d'affaires positif qui, finalement, nous a donné raison sur le fait que nous avons attiré

une nouvelle population puisque cela s'est tout de même développé dans des proportions relativement conséquentes. N'ayant pas les chiffres sous les yeux, je vous les donnerai lors du prochain Conseil communautaire.

Concernant le SDIS, je pense que c'est une évolution naturelle pour un certain nombre de territoires qui, de par leur antériorité historique, et je parle sous le contrôle de Jean-Yves Mathieu, bénéficiaient déjà de la possibilité d'affecter leur contribution via la Communauté de communes aux organisations intercommunales. Aujourd'hui, la loi nous l'a permis, ce n'était pas le cas il y a quelque temps encore. Je pense qu'il faut donc que nous allions dans cette direction puisque cela ne pénalise pas les communes qui paieront le montant de leur contribution de l'année N – 1 et, finalement, qui vont même bénéficier d'une augmentation de l'inflation. C'est surtout un côté pratique qui a un intérêt pour la commune, en passant sur les histoires d'augmentation du CIF, mais il est important pour le SDIS d'avoir en face de lui une quinzaine d'interlocuteurs intercommunaux et j'ose espérer que toutes les Communautés de communes prendront la compétence plutôt que d'avoir 744 communes puisque là, on est obligé de passer par l'entremise de l'association des maires, avec la perte, bien évidemment, d'une partie du message pour s'adresser aux communes. Tandis qu'avec les Communautés de communes, on aura une quinzaine d'interlocuteurs.

Sur un certain nombre de projets, en particulier les projets d'investissement sur les nouvelles casernes à venir, puisqu'il reste encore quelques-unes à construire, pour le SDIS, ce sera beaucoup plus simple d'avoir moins interlocuteurs.

Tout cela va dans le sens du pragmatisme et du côté pratique des choses, il n'y a donc pas d'affolement à avoir en la matière. D'ailleurs, en termes de concertation, ce sera plus vivace, si je puis dire, en particulier sur la partie commerciale puisque vous savez qu'on ne peut pas faire un projet, et c'est une des règles communautaires qui n'est pas inscrite mais qui va devenir une coutume, on ne fait pas un investissement ou on ne favorise pas un investissement sur une commune sans l'accord du Conseil municipal de cette commune et, en plus, le Conseil communautaire doit se prononcer. Il y a donc la double garantie de toujours être écouté, quelles que soient les évolutions des dossiers commerciaux à venir. Vous serez donc forcément consultés et vous aurez même la possibilité, malgré le fait que ce soit la Communauté de communes qui ait la compétence, d'arrêter ou de réorienter un projet.

Donc, Monsieur le Maire, ayez confiance !

M. le Maire.- J'ai confiance.

M. Pernot.- Je n'en doute pas.

Je vais déjà mettre cela au vote. Y a-t-il des questions ?

M. Leng.- Ce n'est pas une question.

Tout n'est pas rose non plus au niveau du commerce à Champagnole et dans les communes environnantes. Il y a tout de même des commerces qui se plaignent.

D'autre part, nous avons tout de même deux friches commerciales sur Champagnole. Pour la qualité de vie des Champagnolais, ce n'est pas super beau d'avoir ces friches commerciales. Je veux parler de ce qu'il y a vers le Lidl.

M. le Maire.- Là, ce n'est pas une friche.

M. Pernot.- Super U non plus. Il y avait encore une entreprise dedans dernièrement. Elle est d'ailleurs toujours dedans.

M. Leng.- Le parking et l'ensemble font tout de même assez abandonnés. Je veux

bien qu'il y ait quelque chose dedans mais ce n'est pas très beau pour la ville.

M. Pernot.- Vous feriez mieux de parler de la friche de la MCG qui gagnerait à connaître une réorientation et, en plus, cela permettra de renflouer les caisses de la MCG qui sont en difficulté en ce moment.

M. le Maire.- Je pense que ce ne sont pas les deux mêmes sujets parce que, pour Lidl, il y a un développeur économique qui l'a en charge et qui le propose à pas mal de gens pour le vendre, ce qui devrait aller assez vite. Le bâtiment Lidl sera, à mon avis, repris sous peu.

Après, pour le bâtiment Super U, c'est déjà un peu plus compliqué. On n'a pas la mainmise dessus.

M. Grenier.- Le parking a été vendu.

M. le Maire.- Sachant que la partie usine Girard a été vendue à un promoteur qui va faire des logements dedans. Là, ce ne sera donc plus une friche, ce qui est une bonne nouvelle.

Pour l'emplacement du Super U, un jour ou l'autre on en fera quelque chose.

M. le Maire.- Ça tourne autour. Il y a beaucoup de projets qui auraient pu s'orienter sur cette surface-là. Après, c'est toujours pareil, il y a un vendeur et un acheteur, il faut que le vendeur soit en phase avec l'acheteur, et je pense que les écarts ne sont pas énormes en ce moment entre les propositions de vente et les propositions d'achat. Mais le vendeur ne vend que s'il veut vendre. Là, ce n'est pas de la responsabilité de la ville, aujourd'hui.

Pour moi, les vraies friches, c'est l'usine Girard, c'est l'usine Jouef et c'est l'usine Adechem. Il y a trois friches à Champagnole, et la MCG qui devient une friche de fait.

M. le Maire.- Là, c'est pareil, cela va s'arranger.

M. Pernot.- C'est acheté, il y a déjà eu une proposition de vente.

M. le Maire.- Une petite parenthèse sur le (?CODEP). J'ai interrogé plusieurs de ceux qui sont installés sur la zone non-commerciale pour savoir et je vais charger Elodie pour savoir exactement combien d'emplois ont été créés sur la zone Super U, sur le Leclerc, sur toute cette zone depuis leur installation et de savoir s'il y a eu de la casse en emplois à côté. Il y en a eu un peu à Casino du fait qu'il s'est transformé en Leader Price, c'est évident. Après, j'interrogerai également l'Union Commerciale pour savoir ce que cela a donné au niveau emplois. Je ne parle que d'emplois.

J'ai déjà cherché à savoir mais là, je charge officiellement Eloïse de s'en occuper.

Mme Guichardière.- Cela fait 2 ans qu'on le demande.

M. Pernot.- Ce n'est pas fini, c'est pour cela que c'est difficile.

M. le Maire.- Nous aurons cela. Si ce n'est pas au prochain conseil, ce sera pour le suivant.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Pernot.- Comme vous êtes dans une dynamique, les chiffres seront forcément à l'instant T, rien n'est terminé. Demain, on fait la zone de Jouef, on récupère le foncier, il y a

immédiatement deux surfaces qui viennent s'installer. Cela va recrée une dynamique en termes d'emplois. Derrière, cela peut générer de nouvelles envies sur d'autres secteurs, je pense en particulier au coin de Jura bus, je ne sais pas quel est l'avenir de Jura bus dans le contexte de la loi NOTRe puisque cette compétence ne sera plus départementale. Que deviendra le bâtiment où il y avait feu Arsène. Derrière, il y a encore des zones de libres. En termes d'évolution des commerces, c'est presque sans fin.

M. le Maire.- Il faut bien s'arrêter à un moment ou à un autre pour avoir un chiffre.

M. Pernot.- Il n'y aura justement pas d'arrêt parce que la dynamique résulte de ces installations. Si elles n'étaient pas venues, il n'y aurait rien.

M. le Maire.- Je vous propose donc un point intermédiaire.

J'en reviens au sujet du rapport. Y a-t-il des questions sur la prise de compétence par la Com-com ?

Je mets au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

Nous passons à la décision modificative réglementaire.

---

16. Décision Modificative n° 4 budget ville

M. Bouvet.- Des décisions modificatives ont été apportées par rapport à ce qui vous a été transmis avec les documents du conseil. Il y a des éléments complémentaires à ajouter, c'est pour cette raison que la DM4 a été modifiée. Je vous demande donc de bien vouloir prendre le premier feuillet qui concerne le budget principal :

"Ouverture et virement de crédits pour compléter les prévisions inscrites au BP 2015.

(1) Ouverture de crédit pour apurer l'article 1676 des loyers du crédit-bail de la SA le Décolletage jurassien pour 1 018 924 €, il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire (pas de décaissement).

(2) Ouverture de crédit destinée à comptabiliser la pénalité de remboursement anticipé de l'emprunt banque populaire à l'article 1641 (cf Conseil municipal du 13/03/2015), l'indemnité payée à la banque populaire a été payée au compte 6688.

(3) Ouverture de crédit pour transférer les recettes de restauration scolaire du budget comptabilisées à l'article 7066 du budget principal et qui doivent être transférées sur le budget annexe du restaurant municipal (par un mandat au compte 62872).

(4) Ajustement de crédits nécessaire pour financer les frais de publicité (annonces légales sur le progrès) du marché de vidéo protection (1 100 €) et pour l'achat de panneaux et de fourniture de voirie (6 400 €), ces dépenses étant financées par le transfert de crédits non consommés à l'article 2313 (travaux dans divers bâtiments).

(5) Virement de crédit de 650 € destiné à comptabiliser le prélèvement de 650 € effectué par l'Etat au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), financé par la réduction de crédit à l'article 637.

Décision modificative n° 3/2015 budget restaurant municipal

Ouverture et virement de crédit pour financer le remplacement de la camionnette réfrigérée servant à la livraison des repas à domicile.

Une ouverture de crédit à l'article 2182 pour financer l'achat d'un montant de 30 000 € qui est équilibrée par l'indemnité d'assurance (5 800 € au compte 024), une

subvention du Conseil départemental (5 000 € au 1323), un virement de crédits disponibles des articles 2158 et 2188 pour 15 500 € et une ouverture de crédit de 2 700 € au compte 10222 (FCTVA non prévu au BP 2015)

Décision modificative n° 1 budget lotissement les Louataux

Ouverture de crédits de 5 000 € à l'article 605 (travaux en cours) équilibrée par l'inscription d'une recette supplémentaire au compte 7015 (vente de parcelle).

On retrouve une somme identique pour comptabiliser les opérations de stock aux articles 3355 et 7133 (ce sont des opérations d'ordre, pas de décaissement).

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces décisions modificatives.

Vous avez sur vos tables les décisions modificatives qui ont été complétées par rapport à celle qui vous a été transmise avec les documents du conseil.

Nous avons eu des éléments complémentaires depuis et c'est donc pour cette raison que la DM 4 a été modifiée."

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Une petite précision. On ne change pas la voiture parce qu'on a envie de la changer, c'est parce qu'il s'est fait rentrer dedans et qu'elle est foutue. Nous n'avons trouvé personne pour la refaire, elle avait 10 ans, 120 0000 km, il nous faut donc en racheter une puisqu'un étourdi a oublié de laisser la priorité au personnel municipal. Ce dernier n'a pas été blessé.

M. Bouvet.- On a vu également une voiture qui souffrait énormément, c'est celle des policiers. Dernièrement, ils ont acheté un siège d'occasion pour remettre à la place de celui qui était enfoncé.

M. le Maire.- On verra cela au budget 2016. Cela peut encore tenir un mois.

---

17. Admissions en non-valeur

M. Bouvet.- "A la demande de Madame le Receveur Municipal de Champagnole, Il est proposé au Conseil municipal d'admettre les créances suivantes en non-valeur :

SARL CHAUDIERES LA JURASSIENNE

Titre 370, 442, 721, 829, 859, 998, 1821 et 1822 de 2009 pour un montant de 5 244,24 € HT (6 272,08 € TTC), correspondant aux loyers de janvier à août 2009 d'un atelier communal situé 7 bis rue Victor Bérard.

L'admission en non-valeur a été demandée le 26 novembre dernier par la Trésorerie de Champagnole suite au jugement du tribunal de Commerce de Lons le Saunier prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de la SARL Chaudières La Jurasienne en date du 6 novembre 2015."

C'était des locations. De toute façon, on les avait laissés là-bas avec l'espoir qu'il s'en sorte mais ce n'était pas possible.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie pour Madame le Percepteur.

---

18. Attribution d'une subvention exceptionnelle

Mme Bailly.- "Les 18 et 19 juillet 2015 a eu lieu à Champagnole le master provençal Champagnolais.

Cet événement a rassemblé de nombreuses équipes et un bon nombre de spectateurs.

Toutefois, le coût de cet événement a été plus important que prévu et l'association le « carreau champagnolais » sollicite la ville afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour équilibrer leur budget.

Les membres du Conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 200 €."

Au départ, ils se sont débrouillés pour aller chercher des sponsors. Ils en ont eu un certain nombre et, au bout de compte, il manque quelque chose.

M. le Maire.- J'avais rencontré Samuel (?Binda). Le master provençal, c'est entre la pétanque et la boule lyonnaise. C'était avec des pointures nationales, une super compétition très bien organisée.

Ils dépendent du club de pétanque. C'était vraiment une super rencontre.

Ils ont un déséquilibre de 200 € pour faire ce qu'ils veulent faire cette année. C'est donc pour équilibrer cette manifestation afin que cela ne vienne pas grever le budget du club de pétanque.

Ce n'est pas passé en commission Jeunesse et Sports parce que j'ai reçu les organisateurs il y a peu de temps.

Mme Bailly.- Cette organisation était une première.

M. le Maire.- Je vous conseille d'aller les voir. C'est vraiment intéressant, cela n'a rien à voir avec la pétanque traditionnelle.

Y a-t-il des questions ?

Mme Bailly.- Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

---

19. Projet de schéma de coopération intercommunale

M. le Maire.- Nous allons aborder le gros sujet de la soirée : projet de schéma de coopération intercommunal. Vous avez tous reçu ce document il y a déjà un moment, je suppose que vous l'avez tous lu attentivement car il fallait le lire attentivement. On n'y retrouve pas forcément son compte dedans mais c'est une édition préfectorale.

Le 6 novembre 2015, il vous a été remis le Schéma de Coopération Intercommunale par le Préfet au vote des communes concernées. C'est bien le Préfet qui vous le soumet, l'avis du conseil étant entendu dans les deux mois à compter de la date de l'arrêté préfectoral.

Le Conseil municipal est donc amené à se prononcer et à débattre sur ce schéma.

Je vais donner directement la parole à Monsieur le Président de la Communauté de communes, puisqu'on parle de la Communauté de communes, qui a été l'artisan des

discussions, déjà depuis quelque temps, avec les collègues des collectivités avoisinantes.

M. Pernot.- Au commencement, je crois que nous avions organisé une réunion avec quatre maires : le maire de Poligny, le maire d'Arbois, le maire de Salins et j'étais présent en tant que maire de Champagnole. Nous avions justement discuté, il y a 3 ou 4 ans, des évolutions à venir sur les communautés de communes en se demandant ce qu'il adviendrait lorsque nous serions tenus d'augmenter le fonctionnement de nos communautés de communes. Il nous a alors paru intéressant d'imaginer des projets communs de façon à mutualiser ce fonctionnement au maximum afin que la charge soit moindre et que le résultat soit le plus intéressant pour nos administrés. L'idée avait circulé un peu mais c'était plus un concept intellectuel réunissant des amis que quelque chose qui se construisait réellement.

Ensuite, il y a eu des évolutions législatives concernant les communautés de communes ainsi que la loi NOTRe. Aujourd'hui, le gouvernement a proposé un certain nombre de textes amenant les communautés de communes à évoluer. L'idée de départ est de ne pas avoir une Communauté de communes dont la population serait inférieure à 20 000 habitants. Pourquoi le gouvernement a-t-il admis ce seuil ? Je pense que cela suivait une certaine cohérence liée aux nouvelles attributions en matière de compétences que le gouvernement souhaitait donner à ces communautés de communes. Pour que les territoires puissent faire face à ces dépenses, le gouvernement est parti du principe que le nombre d'habitants nécessaires devait être "au moins" de 20 000 habitants. C'était le seuil minimum prévu dans le texte initial.

Comme d'habitude, le texte initial est parti dans le débat parlementaire entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Un certain nombre de personnes sont montées au créneau pour essayer de maintenir les systèmes tels qu'ils existaient jusqu'alors. Ils ont oublié que les systèmes existaient et vivaient avec des compétences qui leur étaient attribuées et ils n'ont pas considéré les nouvelles compétences qui allaient tomber.

Nous nous retrouvons donc maintenant dans un schéma un peu compliqué où le gouvernement, sous la pression parlementaire, a accepté de faire tomber le seuil de 20 000 à 15 000 habitants avec, de plus, des exceptions en fonction de la densité de population soit le nombre d'habitants par mètre carré. C'est ubuesque. On est dans un délire absolu ! On se demande pourquoi ils n'ont pas compté les vaches et les cochons ou encore les sapins ! Toujours est-il que des territoires peuvent être à moins de 11 000. Le seuil minimum est de 15 000 mais certains territoires de montagne peuvent rester en dessous de 7 500.

Cette proposition ne tient pas la route d'autant plus que si le débat s'est fait sur les seuils, personne n'a débattu des compétences. Or, les compétences sont restées dans l'état où elles étaient lorsque le gouvernement proposait que le seuil minimum soit de 20 000. Sauf à prendre ceux qui ont construit la loi pour des idiots, ce que je ne me permettrais pas, s'ils ont pensé qu'il fallait 20 000 habitants pour remplir toutes les compétences demandées dès 2018, c'est-à-dire l'eau, l'assainissement, l'économie dans sa globalité, le commerce et le SDIS... Il ne manque plus que les écoles et le maire n'aura plus qu'à faire le 11 novembre et c'est tout !

M. le Maire.- Et le 14 juillet !

M. Pernot.- Je veux dire que les compétences n'ont pas diminué mais que le seuil a diminué. Cela signifie qu'il faut peu d'habitants pour remplir des compétences qui imposent du fonctionnement. Je ne sais pas comment les communes vont faire pour payer. Cela revient à imposer à une petite commune comme Ney d'avoir une bibliothèque avec des professionnels, d'avoir une animation culturelle ou un ensemble de compétences qu'elle ne pourrait pas assumer car son budget ne le lui permet pas. Je passe.

Sur le département du Jura, nous devons donc réfléchir sur cette nouvelle

configuration proposée par la loi NOTRe avec ces découpages intercommunaux. Il y a également la CDCI. C'est compliqué car c'est le préfet qui propose le schéma mais le gouvernement se méfiant un peu, il se sert du préfet pour avoir une caution du territoire et il lui demande de mettre en place une commission d'élus, aussi respectables les uns que les autres, pour donner leur avis sur le schéma que le préfet détermine. Sachant que les avis de ces élus concernent principalement leur territoire, que les autres territoires leur importent peu, ils s'en lavent les mains dès lors que le leur est traité comme ils l'entendent. La manière dont ils l'entendent n'est pas forcément la bonne au regard de la loi. Bref, vous conviendrez que ce schéma est un peu compliqué.

Dans ce capharnaüm, il faut cependant trouver un mode de fonctionnement et la meilleure solution sur notre territoire dans un réflexe d'appropriation pour servir au mieux nos administrés avec l'ensemble des compétences qui seront les nôtres à partir de 2020. Dès 2018, il faut savoir qu'il y aura des compétences assez sympathiques à mettre en place, notamment en ce qui concerne l'eau. Il nous faut donc réfléchir et avancer pour que tout cela ne soit pas trop pénalisant et nous permette de continuer notre développement. Nous étions jusqu'alors dans une configuration où nous avions trouvé un équilibre entre fonctionnement et investissement. Le gouvernement souhaite que cela évolue et nous allons faire évoluer les choses.

Dans le système actuel, notre Communauté de communes a de la chance car elle compte 19 980 et quelques habitants : au-dessus des 15 000. Cela pourrait donc ne pas bouger pour nous. Manque de chance, nous avons un voisin, c'est le seul, qui est obligé de bouger. Il s'agit de nos amis de la Communauté de communes de Nozeroy. Si on étudie les schémas possibles, cette Communauté de communes n'a que deux solutions : soit elle se met avec une Communauté de communes du Doubs, mais le Préfet n'est pas très favorable au fait de voir les territoires jurassiens partir sur le Doubs, soit elle vient avec nous car le seul autre territoire jurassien avec qui elle a une frontière commune se trouve être le nôtre. Le préfet aurait effectivement pu, d'une manière autoritaire et pour respecter la loi, demander aux élus de la Communauté de communes Champagnole Porte du Haut-Jura et à ceux de la Communauté de communes de Nozeroy de fusionner en faisant une Communauté de communes de 23 000 habitants.

Le préfet a pensé que ce schéma n'était peut-être pas le meilleur. En effet, sur un territoire assez proche, il y a une autre Communauté de communes qui doit disparaître, c'est celle d'Arbois. En effet, elle n'a pas le seuil d'habitants nécessaire. Il y a plusieurs possibilités pour la Communauté de communes d'Arbois mais je vous fais grâce de l'énumération de toutes les solutions. Deux idées principales se dessinent sur ce territoire, il s'agit de faire soit une Communauté de communes Poligny-Arbois-Salins, soit une Communauté de communes Champagnole-Nozeroy. Le préfet pense que ce n'est pas le meilleur schéma car cela fait peser la ruralité du territoire de Champagnole et de Nozeroy sur la seule ville de Champagnole comme on fait peser la ruralité du territoire de Salins sur deux petites communautés de communes que sont Arbois et Poligny.

De ce fait, je pense que le Préfet a raison quand il souhaite réunir les territoires de Poligny-Arbois-Salins-Champagnole-Nozeroy. Par contre, la réunion de tout ce territoire présente l'inconvénient majeur de regrouper beaucoup de communes puisqu'elles sont au nombre de 141. Sachant que tous les maires sont représentés et que, sans donner la proportionnalité, il faut tout de même donner une forme de proportion aux villes, nous allons nous retrouver avec plus de 200 représentants. Cela représente quasiment les deux tiers du Sénat : il faut imaginer que nous allons être 200 pour délibérer des problèmes d'eau des uns et des autres dans la joie et l'allégresse.

C'est donc l'inconvénient majeur mais il y a des solutions. Nous avons pensé mettre en évidence des pôles de territoire : le pôle de Poligny, le pôle d'Arbois, le pôle de Salins, le

pôle de Champagnole et le pôle de Nozeroy. Nous avons la chance que ces pôles existent déjà car ils correspondent aux contours des communautés de communes. Chacun pourrait alors traiter ses problèmes localement et les remonter dans une gestion fédérale ayant les moyens. En effet, nous n'aurions pas loin de 50 000 habitants. J'espère que les résultats des élections de dimanche ne mèneront pas le pays dans un chaos indescriptible. Dans la grande organisation régionale de demain, le fait de mettre en place un bloc territorial qui parte de la région jusqu'à la plus petite des communes permettra un fonctionnement assez intelligent.

Sous réserve de trouver un mode de fonctionnement qui permette à chaque commune de trouver sa voie, je pense que ce schéma proposé par le préfet est possible, viable et porteur d'avenir. Quand on y réfléchit bien, ce qui nous fédère sur l'ensemble de ces territoires malgré les différences de niveaux entre ceux qui sont sur le plateau et ceux qui sont sous le plateau, mais qu'importe, dans certaines communes de montagne, il y a un quartier qui est tout en bas et un quartier qui est tout en haut. Ce n'est pas pour autant que les gens ne vivent pas ensemble. Quand on demande aux habitants de Salins, d'Arbois ou de Poligny s'ils viennent à Champagnole, ils répondent qu'ils viennent à Champagnole. Quand on demande aux habitants de Poligny s'ils vont parfois à Arbois, ils répondent que ce n'est pas souvent et qu'ils viennent plutôt à Champagnole pour le médecin, pour le centre Leclerc, etc.

Cette configuration est donc possible et viable dans la mesure où il y aurait suffisamment d'habitants pour se faire entendre au niveau de la grande région. Je vous rappelle qu'en étant à 46 000 ou 48 000, en dessous de 50 000, nous devrions être le 15e ou 16e territoire de la région Bourgogne Franche-Comté. Dole sera le 11e avec 53 000 habitants. Avant de vous recevoir, le président va recevoir le premier, le deuxième, le troisième, le quatrième, le cinquième, etc. C'est pour cette raison que j'insiste sur ce sujet sachant que je ne souhaitais pas cette évolution. Certains ont l'air de dire que j'aurais décidé cette carte avec le préfet mais ce n'est pas du tout le cas. Je n'ai pas vocation à décider d'une carte, ce n'est pas dans mes fonctions, je n'ai pas été élu pour cela.

Par contre, pour le territoire que je représente et qui est le nôtre, quand je réfléchis sur la question et que je vois le nombre de compétences qui vont nous tomber dessus et, en particulier, celles qui vont nécessiter un fonctionnement important, si nous voulons que les administrés de Champagnole soient aussi bien servis que ceux de Longcochon, Tourmont, Arbois ou encore de Biefmorin, si nous voulons que tous les habitants de ce secteur soient bien servis, il faut se donner les moyens pour réussir. Cette réunion pourrait être une solution.

Aujourd'hui, on voit dans la presse que cela déchaîne les passions, de nombreuses communes ont voté défavorablement à cette réunion. Pour ma part, je pense que la raison impose le choix de la grande Communauté de communes Poligny-Arbois-Salins-Champagnole-Nozeroy. C'est un acte de solidarité qui va permettre de gérer des territoires compliqués.

Pour me moquer amicalement de nos amis de Nozeroy, je leur ai dit que c'était compliqué de récupérer 28 communes pour seulement 3 500 habitants. Par contre, en matière d'infrastructures, chacune des communes devra être servie notamment en ce qui concerne l'assainissement dans des normes qui seront toujours de plus en plus compliquées. Cela va générer un coût comme on l'a vu au moment de la mise en place de l'assainissement.

Si nous voulons que cela fonctionne, il faut qu'il y ait des solidarités sur le territoire avec des solutions pour s'en sortir le mieux possible. Nous pourrons optimiser l'investissement et le fonctionnement avec la réunion des habitants. Ce qui fait la richesse d'un territoire, ce n'est pas le nombre de maisons mais le nombre d'habitants. Ce sont eux qui font vivre le territoire et qui apportent la ressource à travers les impôts qu'ils versent et l'activité économique qu'ils suscitent.

Parmi les autres avantages, nous aurons une économie agricole forte avec la filière Comté de Nozeroy qui est la terre de production par excellence et avec Poligny qui est la terre

d'affinage par excellence. Les bienfaits de la filière Comté pourront rayonner sur tout ce secteur. Je ne vous parle pas du vin et je n'insiste pas non plus sur les vignes du Mont Rivel. Un jour peut-être, si le climat évolue, sait-on jamais. Nous avons un schéma de formation unique puisque nous disposerons du lycée du Bois et du lycée Friant qui sont deux lycées d'excellence nationale concernant l'hôtellerie et le bois. Nous avons d'autres lycées plus traditionnels qui sont aussi des pôles d'excellence tels que le lycée de Champagnole ou celui de Salins. Je ne parle pas des collèges. En matière d'équipements, nous disposons de beaucoup d'avantages sur l'ensemble de ce territoire et nous aurons les moyens de continuer de construire quelque chose qui tienne la route.

Je pourrais en parler toute la nuit mais cela ne changera pas vraiment l'opinion de ceux qui sont favorables et qui partagent mes propos. Ceux qui sont opposés mettront toujours en avant le fait que leur commune aura du mal à faire entendre sa voix. J'ai tout de même du mal à entendre cet argument car qu'on soit 200 ou 100, il suffit de parler fort pour se faire entendre. Ce n'est donc pas la raison première.

Je vais dire quelque chose pour la première fois mais cela doit être apporté à notre débat de ce soir à Champagnole : on ne construira pas le bonheur des gens malgré eux. S'il y a des oppositions en très grand nombre, il faudra faire le décompte à la fin des votes des villages avoisinants. Nos amis de Nozeroy ont voté défavorablement mais c'est compréhensible. D'ici la fin de la semaine, on vote à Poligny et aussi sur Arbois, il me semble. On ne fait pas le bonheur des gens malgré eux et si beaucoup de communes font part d'un refus, je serai le premier à demander au préfet de les entendre et de proposer un autre schéma ou un plan d'action qui nous permette d'aller expliquer à ces communes, avant que leur choix ne soit définitif, le bien-fondé d'une construction aussi importante. Elle l'est du point de vue géographique et du regroupement de villages, elle l'est en matière de représentation.

Je pense que tous ces points noirs ne sont pas rédhibitoires car il est possible d'y trouver des solutions. Au regard des avantages que cette réalisation peut permettre, nous ne devons pas manifester de peur particulière et nous pouvons y aller. Il faut savoir que tout changera : au 1er janvier 2017, les exécutifs seront à rebattre au niveau du président ou de la présidente de cette Communauté de communes. La représentation du Conseil municipal de Champagnole sera également différente même si nous ne savons pas encore exactement combien il y aura de membres. Un ensemble d'évolutions sont à venir.

Par contre, ce territoire aura tout de même son influence au niveau du Jura et aura sa place au niveau de la Bourgogne Franche-Comté. Je crois qu'il faut construire l'avenir dans cet état d'esprit si on considère le peu de moyens que va nous laisser l'État qui nous paupérise et qui nous ruine, n'ayons pas peur des mots. C'est pour cette raison que je redoute le résultat des élections de dimanche soir prochain tant il est nécessaire d'avoir des élus responsables en poste. En effet, un lien fort entre la région, les départements, les communautés de communes et les communes est impératif. Chaque euro dépensé dans cette coalition devra être un euro efficace, sinon nous irons dans le mur et nous allons perdre en matière de qualité de vie, en matière de services à la population et tout simplement en matière de richesses publiques. Nous devons impérativement éviter cela et c'est bien pour cette raison que je m'implique largement sur ce dossier.

Pour ceux qui ne partageraient pas complètement mon analyse, je confirme que je défendrai devant le préfet la parole de ceux qui se seront exprimés majoritairement. Si c'est le cas dans les villages, je soutiendrai le fait qu'ils doivent être entendus. Le projet se fera alors peut-être en plusieurs étapes. D'après moi, ce ne sera que du temps perdu car il faut dès à présent s'engager. À quoi bon fusionner Champagnole et Nozeroy avec les difficultés que cela va entraîner puis attendre ? Poligny, Arbois et Salins vont fusionner aussi et on va attendre. Et dans 5 ans, on fusionnera le tout. Autant donc y aller une bonne fois pour toutes et

manger son pain noir pendant quelques mois pour ensuite apprécier avec délectation le pain blanc à venir.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je pouvais vous dire sur ce sujet du schéma de coopération intercommunale qui secoue bien les cortex des élus en ce moment. Je peux vous dire que ça agite dans le milieu politique et à juste titre. Je rappelle également que tout cela découle d'une loi bâclée, la loi NOTRe, qui est une loi d'irresponsables où on ne laisse pas suffisamment de temps aux élus locaux. Le préfet va rendre son schéma en mars. S'il n'y a pas de contestation au tribunal, cela va peut-être mettre encore deux mois donc jusqu'en mai. À partir de mai, il faudra se mettre en ordre de marche pour envisager de changer les exécutifs au 1er janvier 2017. J'ai déjà vu des fous proposer des lois mais on atteint ici le "pompon" !

Tout cela pour vous dire que nous autres élus locaux, nous sommes tout de même bien constitués. Il s'agit tout de même de construire l'avenir de nos concitoyens.

Voilà Monsieur le maire, j'ai tout dit.

M. Tissot.- Clément, j'ai juste une question. Qu'arrive-t-il si Nozeroy refuse, si Arbois refuse et si Poligny refuse ? Nous sommes au 1er juillet 2016, que fait-on ?

M. Pernot.- Quoiqu'il arrive, le préfet proposera un schéma à la CDCI, la Commission départementale de la coopération intercommunale, il en a déjà proposé un. Les communes ne donnent qu'un avis. Après cet avis, il va réfléchir et certainement consulter de nouveau les élus et les maires pour savoir comment les conseils municipaux ont réagi. Il va affiner les résultats pour se faire une idée. Ensuite, il proposera un schéma qui aura un caractère définitif.

M. Tissot.- Il ne propose pas, il impose.

M. Pernot.- Il a le pouvoir d'imposer. Il le soumettra en dernier lieu à l'avis de la CDCI et il décidera selon cet avis. N'oubliez pas que toutes les communes ne sont pas représentées à la CDCI et c'est le problème. Il y a des représentants des communes de moins de 1 000 habitants, des communes de plus de 5 000 habitants, il y a un ensemble de découpages des communes. Il y a même des représentants des syndicats intercommunaux. Tous les maires n'y sont pas, tant s'en faut. Nous devons être une petite trentaine.

M. le Maire.- Merci, Clément, pour cet exposé.

M. Bernard.- J'ai encore des questions.

M. le Maire.- Je prends la parole mais je vais te la redonner ensuite car nous n'avons pas fini. Nous ne votons pas tout de suite.

Je suis d'accord avec Clément sur le fait que nous sommes tenus de mener cette affaire tambour battant sans vraiment pouvoir discuter. S'il y a de telles réticences de la part de beaucoup de petites communes, c'est parce que personne n'a le temps de leur expliquer et chacun se retrouve un peu dans son coin. Nous avons la chance que Clément soit au fait de tout cela, nous sommes donc tous un peu au courant, tous les vice-présidents qui siègent dans les Com'com depuis un moment voient bien tout l'intérêt que nous avons à nous rassembler. Mais il est vrai qu'une contestation se crée parmi les petites communes. Je ne citerai personne mais je sais que le premier adjoint d'une commune située à proximité d'Arbois mène une campagne d'opposition.

Je pense qu'il y a un gros problème dû au manque d'explication. Ce travail n'est pas fait, il n'a pas pu être fait et il ne sera pas fait avant de décider. Il y a un vrai problème de

sous-information des élus. Nous sommes obligés de mener cela en quelques mois alors que c'est le travail de 2 ou 3 ans.

M. Bernard.- Peux-tu nous résumer les compétences qui vont rester à la ville ? Tu nous as déjà parlé du commerce et de l'eau.

M. Pernot.- L'eau va partir, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant. L'assainissement est déjà parti. C'est une compétence optionnelle. Lorsque le Président Jourdain a créé la Communauté de communes Ain Angillon qui était la genèse de la nôtre, il avait décidé de prendre cette compétence. Il avait même construit la Communauté de communes sur cette compétence. Il y aura l'économie dans toute sa splendeur puisque nous aurons le volet industriel et le volet commercial. Il y aura les déchets et l'environnement ainsi que tout ce qui découle de la gestion des rivières.

Demain, il y aura un autre phénomène lié à la paupérisation des départements : le Département ne sera plus un vecteur de péréquation sur le territoire et il va être immanquablement obligé de se retirer d'un certain nombre de dispositifs dans lesquels il était engagé. Il faudra qu'il y ait une reprise en main locale sur la culture puisque nous n'aurons de toute façon plus d'argent pour cela. Je ne sais pas comment nous ferons puisqu'il n'y a plus de possibilités. Nous serons principalement ponctionnés par le volet social que l'État ne finance plus, notamment le RSA et les personnes âgées. Il y a aussi le handicap mais c'est plus ancien. Tout ce qui ira demain à la Communauté de communes va obligatoirement s'appliquer à un certain nombre de compétences, notamment au niveau sportif et culturel. Nous n'aurons plus les moyens de continuer à faire comme avant et de financer des équipements tels que des stades puisque le Département ne subventionnera plus et la Région va compter les projets. La Région ne va pas accepter de faire un stade à Poligny et un autre à Champagnole. C'est pour cette raison que je parle de paupérisation du territoire. Il n'y aura qu'un stade pour un territoire et c'est tout.

Tout ce qui concerne la vie du service public de proximité va immanquablement passer à la Communauté de communes. Il restera de l'administratif de proximité dans les mairies mais cela reste encore à démontrer.

M. Bernard.- Tu aurais pu commencer par l'inverse, à savoir ce qui va rester à la commune.

M. Pernot.- Cela aurait été un excellent débat : qu'est-ce qu'on laisse aux communes plutôt que de penser à supprimer les communes, c'est-à-dire à délimiter l'espace des communes ? Je suis tout à fait d'accord avec toi.

M. le Maire.- Il y a des intercommunalités qui ont pris la compétence voirie.

M. Pernot.- Il y en a beaucoup.

M. Bernard.- Nous allons voter ce qui passe au conseil intercommunautaire et nous allons valider ou pas. Est-ce que cela va typiquement se passer ainsi ?

Le Conseil municipal va se prononcer sur des projets qui sont votés à l'intercommunalité comme pour le commerce et tout ce que tu as indiqué tout à l'heure ?

M. Pernot.- Si tant est que la future Communauté de communes garde ce principe de base c'est-à-dire de soumettre. Je pense que cela sera un minimum à exiger dans la future intercommunalité. Il ne s'agit pas de laisser construire sur ta ville quelque chose que nous ne

désirerions pas. Le Conseil municipal doit au moins être le gardien de cette éthique.

Mme Delacroix.- Si ce n'était pas le cas, cela pourrait favoriser certaines communes.

M. Pernot.- Il faudra bien que chacun puisse continuer à faire entendre sa voix et je crois que tout le monde y tient.

D'un autre côté, cela revient aussi à se donner des moyens nouveaux. Mais nous sommes dans un contexte de paupérisation, nous sommes presque encore dans l'ancien temps. Ce sera encore plus dur l'année prochaine et encore plus dur l'année suivante. La purge financière est loin d'être terminée, en particulier sur les dotations de l'État. Comme je l'ai dit dans mes éditos, il ne faut plus compter sur l'État pour l'organisation de nos vies sur les territoires, à tort ou à raison.

C'est pour cette raison que ces réunions de territoires deviennent nécessaires. Le législateur savait ce qu'il faisait en fixant un seuil à 20 000. Nous en avons fait l'expérience dans notre Communauté de communes, je parle sous le contrôle de Serge qui a suivi tous ces dossiers financiers, nous sommes juste dans cette limite de 20 000. Certes, nous faisons de l'investissement, c'est notre vocation. Nous avons pris le fonctionnement de la piscine mais heureusement que nous avons le développement du secteur commercial et les recettes qui résultent de cette économie.

Il faudra continuer à travailler sur la mutualisation. Combien y a-t-il de directeurs de Com'com actuellement ? Il y en a un à Champagnole, un à Poligny, un à Arbois, un à Salins et un à Nozeroy. Si vous réunissez tout cela, il n'en restera plus qu'un. Peut-être un peu plus mais il n'y aura pas cinq postes. Le but est bien celui-là. Il s'agit d'obliger les gens des territoires à mutualiser malgré eux un certain nombre de missions.

M. le Maire.- C'est aussi ce qui freine certaines communes à donner leur accord.

M. Pernot.- Bien sûr.

M. le Maire.- Il faut être d'accord car c'est une évolution. Tant pis pour les places de maire. En effet, il n'y a pas que cela. Un jour ou l'autre, c'est le scolaire qui va arriver.

M. Pernot.- Le scolaire va forcément tomber.

M. le Maire.- Ce n'est pas encore précisé mais le scolaire va tomber aussi. Il est vrai que certains maires craignent qu'une fois qu'on leur aura enlevé le scolaire, la culture...

M. Pernot.- Je vous donne un exemple tout bête d'une évolution sur laquelle Guy a mis le doigt. C'est la compétence scolaire. Considérez la différence de prix des repas que prennent les gamins sur notre Communauté de communes et vous allez être ébahis. Dans certains endroits, ils payent exactement ce que le prestataire facture. Chez nous, il y a une dimension sociale qui prend en compte les revenus. Dans d'autres communes, ce sont les parents qui préparent le sac. Il y a beaucoup de systèmes différents.

Demain, avec la compétence scolaire, il est clair qu'un enfant de Cize aura le même traitement qu'un enfant de MONTROND ou de Champagnole car c'est vous qui gérerez. Comme c'est le cas dans les collèges actuellement : c'est le même traitement et les mêmes prix partout. On uniformise le système. Il faut le rationaliser et il faudra faire cela à l'échelle des territoires en les agrégeant.

M. le Maire.- Ce sera même une obligation. Dans certains SIVOS, ce sont les associations de parents d'élèves qui amènent le casse-croûte et qui s'occupent des enfants le midi. Ce système est en train de s'arrêter car les parents qui l'ont créé il y a quelques années n'ont plus d'enfants à l'école et ceux qui ont des enfants actuellement n'ont pas forcément le temps de s'en occuper. Cela commence déjà à poser des problèmes dans certains SIVOS.

Un jour ou l'autre, il faudra bien que tout s'uniformise. Le jour où tout sera à la Communauté de communes, plus personne ne se posera de questions. Ce sera pareil pour tout le monde, tout le monde aura son repas et il n'y aura plus d'associations pour s'occuper de cela.

On a également soulevé un problème sur l'eau dont j'ai déjà parlé à quelques représentants de communes. Actuellement, concernant le système de traitement de l'eau, il y a peut-être des endroits où les services de l'État sont un peu plus cool avec eux. Le jour où tout sera géré à la com'com, il faudra que tout soit pareil. C'est évident. Celui qui a actuellement un petit système de traitement dans sa commune constatera qu'il y a d'autres exigences des services de l'État en matière de potabilité de l'eau. Ce sera comme à Champagnole. Cela va coûter cher. C'est une question sur ce débat qui est fort intéressant. Mais il ne faut pas vous inquiéter.

M. Leng.- Si on reprend le projet de coopération intercommunale au niveau du Jura, ce qui m'étonne, c'est que le territoire de Champagnole et des cinq cantons est énorme par rapport aux autres communautés de communes. Je perçois cette logique même si je ne partage pas tout mais pourquoi les autres communautés de communes n'ont pas cette logique ? Dans ce cas, le Jura serait partagé en quatre ou cinq communautés de communes. Pourquoi y a-t-il juste Champagnole qui se développe ?

M. Pernot.- Je peux répondre sur un élément. À un moment donné, le préfet et ses services, même avant ce préfet-là, ont eu vent, puisque cela a même l'objet d'un article dans la presse, du fait qu'on discutait entre Poligny, Arbois, Salins et Champagnole. C'était dans une phase positive. Je ne parle pas des communes avoisinantes. La mairie d'Arbois a voté favorablement. La mairie de Poligny ne s'est pas encore prononcée, ce sera pour vendredi et nous verrons bien quel sera le résultat. Nozeroy a refusé parce qu'ils œuvraient depuis un certain nombre de mois pour rejoindre une Com'com sur le Doubs. Salins va se prononcer aussi en fin de semaine, ce soir ou demain.

Je crois que le préfet a fait d'autant plus facilement la "patate" qu'il savait qu'au moins au niveau des élus des communes bourgs, il y avait un accord de principe pour aller dans cette direction. Mais vous avez raison. Pour ma part, je n'ai pas compris qu'il n'ait pas eu la même ambition sur certains points du territoire que celle qu'il a eu pour le secteur de Champagnole. Je pense notamment au secteur du Haut-Jura. Il laisse une Communauté de communes avec quatre communes. Il est vrai qu'ils se tirent dans les pattes, là-bas. Nous pourrions aussi être dans cet état d'esprit. Le fait d'avoir marqué le territoire de la sorte aurait pu marquer aussi la volonté d'affirmer la présence du Haut-Jura qui va être lourdement pénalisé. Si on veut affirmer la présence du Haut-Jura dans la grande région de demain, ce sera tout de même un des atouts du Jura de regrouper les communautés de communes des Rousses, Arcade, de Saint-Claude et la Grandvallière dont j'ai rencontré le président qui ne veut rien bouger. Évidemment, c'est plus facile. Mais comment allons-nous vendre à nos amis Conseillers régionaux le développement des territoires du Haut-Jura si les élus eux-mêmes n'arrivent pas à se mettre d'accord pour gérer le Haut-Jura ensemble ? Quelqu'un qui vient de Dijon et qui va passer par Morez pour monter aux Rousses va tout de même bien avoir l'impression d'être sur une entité de communes. Je note avec vous le fait qu'il n'y a pas eu le même courage sur certains territoires que sur le nôtre.

Concernant notre territoire, nous avions un peu désamorcé un certain nombre de difficultés dans la mesure où les maires avaient plus ou moins exprimé leur accord sur ce projet. Et ils étaient plutôt d'accord. Par contre, dans le Haut-Jura, il a dû y avoir des manifestations hostiles. J'estime qu'il s'agit d'un manque de lucidité de la part des élus de ne pas vouloir travailler dans ce sens s'ils souhaitent un avenir pour le Haut-Jura. Il existe beaucoup de projets d'investissement pour le Haut-Jura : le monde polaire, le futur musée qui doit offrir des divertissements aux touristes de la station en période difficile pour le ski ou en période de loisirs, ce qui est de plus en plus demandé pendant les séjours de ski, un centre aquatique. Il va bien falloir aider le projet VVL même s'il est privé car cela m'étonnerait qu'ils réussissent tous seuls. La station des Rousses doit rejoindre la Dôle que les Suisses ne veulent plus exploiter avec une liaison qui doit être impérative entre la Dôle et la station des Jouvencelles. Tous ces projets représentent des millions et des millions.

La petite Communauté de communes des Rousses, malgré sa richesse toute théorique, n'aura jamais les moyens de faire face à l'investissement et le Département n'est plus là pour distribuer généreusement étant donné qu'il n'a plus les moyens de le faire. Il faudra donc se faire entendre au niveau régional. Je leur souhaite bien du courage. Ils ne vont pas pouvoir mettre 50 millions sur un territoire qui représente moins de 5 000 habitants. Ils vont se poser des questions. À un moment donné, il faudra tout de même partager.

C'est pour cette raison que le Haut-Jura serait, à mon avis, bien inspiré de réfléchir tout comme le secteur de Moirans. Là aussi, il y avait peut-être une autre ambition à avoir plutôt que de rester figé sur ses positions. Cependant, ils ont eu de la chance : le préfet ne les a pas fait bouger parce qu'aucune Communauté de communes n'était remise en cause à proximité. La Communauté de communes des Rousses est suffisamment importante : avec ses quatre communes, elle dépasse les 5 000 habitants pour une Communauté de communes de montagne. Arcade compte plus de 15 000 habitants ainsi que Saint-Claude. Pilloud est en secteur de montagne et il a donc assez de monde au niveau de la densité. Il y a assez de monde également à la Grandvallière. À partir de là, le préfet a considéré qu'il n'était pas nécessaire d'aller mettre le feu là-bas.

Je pense qu'il devrait y avoir une autre ambition pour le Haut-Jura comme pour Jura-Sud et tout le territoire de Saint-Lupicin, Moirans, Clairvaux. Sur Clairvaux, est-ce qu'il y aura les moyens de développer le secteur à l'avenir ? Ce sont les vraies interrogations.

Je ne veux pas passer pour un empêcheur de tourner en rond puisque tout le monde veut rester comme il est. C'est la preuve qu'ils sont bien comme ils sont. Mais cela risque de ne pas durer.

M. le Maire.- De toute façon, c'est la deuxième fois qu'un seuil est fixé. Dans cinq ans, il y aura un autre seuil. L'État déterminera peut-être un seuil de 30 000, 40 000 ou 50 000, on ne sait pas. Cela bougera encore car il y a une volonté de l'État et cela ne date pas du gouvernement actuel, cela fait longtemps.

Avez-vous d'autres remarques avant de passer au vote ? Stéphane.

M. Leng.- J'en reviens toujours sur ce schéma au niveau du département : on aboutit à un territoire déséquilibré au niveau du Jura car cela fait un grand territoire par rapport à tous les autres. Cela me semble incompréhensible et disproportionné.

Le président de l'ACF, Assemblée des communautés de France a écrit ceci : "Au-delà d'une cinquantaine de communes, je crains que ne se dégradent la gouvernance de l'intercommunalité, la qualité indispensable aux relations humaines entre les élus et l'ancrage dans les réalités municipales". Je partage son avis. Ce territoire avec 141 communes me paraît vraiment énorme.

M. le Maire.- C'est pour cette raison que Clément a parlé d'un système fédéral. Pour résumer, les Conseils communautaires actuels seraient toujours en place et tout remonterait ensuite au siège de la Com'com afin de laisser les élus proches de leurs concitoyens et de leur commune. Je vais prendre un exemple tout bête, celui de l'assainissement car je sais de quoi je parle. La première chose que j'ai dite quand j'ai vu ce territoire, c'est que je souhaitais bien du plaisir au vice-président à l'assainissement et ce ne sera pas moi ! C'est évident, ce ne sera pas tenable.

M. Pernot.- Il faudra cinq vice-présidents à l'assainissement.

M. le Maire.- Il est bien évident qu'il faudra qu'il y ait un pouvoir centralisé. Il faudra une structure située au-dessus pour régir tout cela et voter le fond et qu'une partie reste en place dans les Com'com existantes. Ce ne sera pas possible dans le cas contraire. C'est bien évident. Mais cela peut aller. Les Suisses ont bien réussi à se fédérer, pourquoi pas nous ?

M. Pernot.- N'oubliez pas que nous sommes dans une logique où on travaille avec la loi. Ce n'est pas nous qui l'avons faite même si nous prenons des positions. J'entends cette limite de 50. Mais si on me dit demain de manière autoritaire que la seule solution pour que la Communauté de communes de Nozeroy reste jurassienne est qu'elle fusionne avec Champagnole, cela représente 66 communes. Nous en avons déjà 16 de plus par rapport aux 50. Qu'allons-nous faire ? Nous ne les prenons pas ? Personne ne va les prendre car la loi ne leur permet pas d'exister. Je vous pose la question. C'est bien d'avoir des principes et dire qu'on ne peut pas aller au-delà de 50. D'accord mais que fait-on ?

Je peux vous dire qu'au-delà de 23 000 habitants, avec une ville bourg et 66 communes, vous mettez un système financier où 3 000 personnes payent pour l'ensemble du territoire. Est-ce normal ? Non, ce n'est pas normal. Je veux bien tout entendre au nom des grands principes mais il faut en sortir pour envisager une autre solution pour aller vers de la solidarité et surtout vers quelque chose qui soit viable. J'entends bien celui qui dit qu'il ne faut pas dépasser 50, il est sûrement gentil mais il faudra qu'il vienne m'expliquer ce que nous faisons de Nozeroy. Si nos amis d'Arbois se réunissent avec les Com'com de Salins ou d'autres ? Si on reste à 50, on détruit le Grand Dole ? ECLA, ce sera quasiment fini. C'est le problème.

M. Leng.- C'est le président de l'Assemblée des communautés de France et il s'appelle Charles-Éric Lemaignen, il est républicain.

M. Pernot.- Je l'entends, nous sommes tous d'accord avec lui. Comme je l'ai dit au Conseil départemental, téléphonez à Manuel pour lui dire d'arrêter de faire de telles lois car nous en pâtissons sur les territoires. C'est ce qu'il faut faire mais je n'ai pas son numéro, vous l'avez peut-être ?

M. Mathieu.- Compter 50 communes en Ile-de-France dans la ceinture parisienne ou 50 communes dans le Jura ou en Ardèche, ce n'est pas tout à fait la même chose. C'est une règle difficile.

M. le Maire.- Il faut justement trouver un système pour rendre possible cette cohabitation avec 141 communes.

Mme Guichardière.- Nous avons un texte à vous lire. Nous sommes d'accord car

nous tenons aussi à cette mutualisation des moyens. Nous demandons simplement plus de temps. Mais nous tenons tout de même à le dire.

M. le Maire.- Nous sommes d'accord, Catherine. Nous aimerions tous avoir 2 ans de plus.

M. Pernot.- Je vous renvoie à Matignon.

Mme Guichardière.- Nous voterons contre pour une question de temps. Nous sommes d'accord sur le principe mais pas sur la précipitation.

M. Pernot.- Je suis content de voir un vote anti-gouvernemental de la part de notre fort sympathique minorité ! Affirmez-le et écrivez-le. Nous, il ne nous écoute pas. Quand des parlementaires et des sénateurs de droite lui demandent de ne pas aller si vite, il n'écoute rien. Il vous écoutera peut-être. Vous devriez faire une association des élus municipaux de Gauche qui ne sont pas contents, cela ferait avancer les choses.

Mme Delacroix.- Nous aussi, nous sommes contre sur le principe du temps. Si le Conseil municipal de Champagnole vote contre, qu'est-ce que cela donne quoi ?

M. le Maire.- C'est raté, si Champagnole vote contre, c'est foutu !

Mme Delacroix.- Je suis d'accord avec toi mais cela me paraît aberrant dans le sens où on nous l'impose, que l'on soit de Gauche, du Centre ou de Droite, c'est la loi qui nous impose un délai. Le principe est de faire dans les temps pour respecter la loi. Si on vote contre à cause de cela, cela me surprend, cela me choque même.

M. le Maire.- Je vois mal le préfet maintenir ce schéma si Champagnole vote contre.

M. Pernot.- Attendez. Ne vous trompez pas de discours. Si nous votons contre, il va proposer un autre schéma, c'est-à-dire que nous allons peut-être subir le schéma le plus défavorable pour nous. Le préfet doit appliquer la loi. Malgré l'influence considérable de Catherine Guichardière, je ne crois pas que Valls changera les dates. C'est important.

S'il ne change pas les dates, si le Conseil municipal de Champagnole ne vote pas pour ce schéma avec les cinq communes, Guy a raison car il est vraisemblable qu'il laissera tomber. Il va donc nous proposer un schéma où il y aura Champagnole et Nozeroy. Est-ce que ce schéma est plus profitable pour nous ? Il faut avoir une réflexion à ce niveau. Actuellement, c'est notre seul choix de par la loi. Il n'a pas d'autre solution que de coller Nozeroy à notre Communauté de communes. Soit nous partons avec les cinq communes avec une action de solidarité sur laquelle il faut travailler pour essayer de mettre en place une représentativité qui soit la plus intelligente possible.

Si nous refusons, il fera certainement Poligny-Arbois-Salins et Champagnole-Nozeroy. Aujourd'hui, vous avez le choix entre deux solutions. Vous pouvez toujours dire que vous avez besoin de temps, le préfet n'en a que faire parce qu'il doit appliquer la loi. Il n'y en a qu'un qui peut la changer, c'est Manuel.

Mme Delacroix.- C'est exactement ce que je voulais dire.

M. Leng.- Jean-Louis Duprez est absent aujourd'hui, comme vous avez pu le constater. Il a préparé un texte à ce propos que je dois lire. C'est la parole de Jean-Louis

Duprez et je ne peux pas la reprendre à mon compte.

"Le Projet de Schéma de Coopération Intercommunale sur lequel nous devons nous prononcer ce soir me semble être un projet trop hâtif eu égard aux enjeux pour nos territoires.

Certes, nous devons appliquer la loi.

Force est de constater que les conditions de réussite ne sont pas réunies :

- Peu de concertation si ce n'est des discussions entre la Préfecture et le Département.

M. Pernot.- Faux.

M. Leng.- *Peu de précisions sur les objectifs attendus.*

- Un démantèlement des communautés existantes qui tient peu compte des avis des territoires.

- Peu de précisions sur les modes de gouvernance.

Sur notre territoire, nous avons l'expérience de la fusion. Lors de la fusion de la Communauté de communes Ain Angillon et de la Communauté de communes Malvaux, nous avons eu 18 mois de discussion avant de fusionner. La fusion réalisée : six années ont été nécessaires pour trouver de la cohérence et rayer des incohérences administratives. Aujourd'hui, nous constatons que certains des acteurs n'ont toujours pas intégré l'esprit communautaire...

Le Projet de Schéma de Coopération Intercommunale propose pour notre territoire de fusionner cinq communautés de communes.

Certains diront que le projet du gouvernement actuel est mal ficelé... D'autres qui ont la critique facile envers le gouvernement actuel s'accommodent de ces orientations dès lors que ce projet sert leurs ambitions personnelles.

Il est évident qu'à terme nous devrons regrouper nos territoires. Mais pour réussir, il est indispensable que le projet soit voulu, élaboré et porté par tous les élus du territoire. Force est de constater que le projet de schéma de coopération intercommunale n'a pas réuni ces conditions de mise en œuvre.

En conséquence, je vote contre le Projet de Schéma de Coopération Intercommunale qui nous est présenté ce soir.

Jean-Louis Duprez."

M. le Maire.- Il critique l'action gouvernementale en tant que chef de la minorité de Champagnole. Je suis d'accord avec lui. Nous le disons depuis le début.

M. Pernot.- Il y a unanimité sur le sujet.

M. le Maire.- Nous sommes tous d'accord sur le fait que nous n'avons pas le temps. Nous ne connaissons même pas les compétences des autres. Nous sommes d'accord avec Jean-Louis Duprez. Comme le dit Clément, le gouvernement est irresponsable sur ce sujet. Qu'est-ce que vous voulez que nous y fassions ? Ce n'est pas grâce à moi s'ils sont là-bas. Ce n'est pas de ma faute si Valls est 1er Ministre. Je n'y suis pour rien !

M. Bernard.- Comment cela va-t-il se passer par la suite ? Nous allons voter. Si c'est accepté, le grand territoire va être validé.

M. Pernot.- Non. C'est juste un avis favorable.

M. Bernard.- Le préfet va valider ?

Mme Delacroix.- Nous pouvons donc nous retrouver seulement avec Nozeroy tout de même ?

M. le Maire.- Oui, mais si nous refusons, nous nous retrouverons sûrement avec Nozeroy.

M. Pernot.- Oui, c'est si le préfet change.

Mme Delacroix.- Si on accepte ?

M. Bernard.- Au niveau de la représentation et du mode électoral : qui va définir cela ensuite ?

M. Pernot.- C'est la loi. Il y aura un représentant par commune. Dès l'instant où les communes auront dépassé un certain seuil, elles auront droit à un certain nombre de représentants. Il y aura peut-être quelques aménagements qui nous permettront d'avoir des variations. La gouvernance va ensuite s'installer comme cela. Il y aura un exécutif élu comme cela a toujours été le cas avec chaque Communauté de communes.

M. Bernard.- La Com'com de Champagnole, les services, nos directeurs, les services de chaque commune…

M. Pernot.- Chaque commune reste dans son fonctionnement comme c'est le cas actuellement avec la Communauté de communes sauf qu'il y a des compétences qui vont…

M. Bernard.- Les communautés de communes de Champagnole et d'Arbois ?

M. Pernot.- Elles n'existeront plus.

M. Bernard.- Comment allons-nous mutualiser tout cela ? Les postes, les personnes ?

M. Pernot.- Cela fait partie du travail à réaliser pour le 1er janvier 2017. Quoiqu'il arrive, vous devrez le faire. Notre Communauté de communes ne pourra pas rester en l'état. Je répète que si la Communauté de communes de Nozeroy n'a pas accès à une Communauté de communes dans le Doubs, et ce n'est ni la volonté du Préfet du Jura, ni celle du Préfet du Doubs, elle ne peut venir qu'avec nous. Il n'y a qu'avec notre territoire qu'elle a une frontière commune.

M. Bernard.- Cale ferait la Communauté de communes de Champagnole…

M. Pernot.- Et de Nozeroy. Nous avons le choix entre deux alternatives : soit la Communauté de communes de Champagnole-Nozeroy avec 66 communes et 23 000 habitants, dépendant principalement de Champagnole, soit la Communauté de communes Champagnole-Nozeroy-Arbois-Salins-Poligny avec 46 000 ou 47 000 habitants.

Mme Ramé.- 46 300 habitants.

M. Pernot.- Avec quatre villes bourgs significatives, même cinq si on compte Nozeroy.

M. Mathieu.- C'est la seule façon d'être capable de lutter contre la Bourgogne et son vin. Si le vin du Jura n'est pas associé dans un contexte important, et encore...

M. Pernot.- Ce n'est pas parce que nous ferons ce choix ce soir que ce sera le choix que nous aurons.

M. le Maire.- Certains pensaient que Nozeroy allait partir dans le Doubs avec la Communauté de communes de Frasne qui compte 10 communes. Imaginez la Com'com de Nozeroy qui arrive avec 28 communes. Frasne perdrait tout pouvoir. Ils n'en veulent pas, ce qui est normal. Ils leur ont dit qu'il fallait déjà que les communes se rassemblent de façon à diviser leur nombre par quatre avant de commencer à discuter. Ce n'est pas possible. Il est impossible que Nozeroy aille dans le Doubs. C'est le même cas avec Mouthe qui ne compte que quelques communes et qui n'a pas envie de voir arriver 28 communes avec une trentaine de délégués. Ils seront majoritaires dès leur arrivée. Ils n'en veulent donc pas. Ils n'amènent pas de richesse d'un point de vue économique, ils n'amènent que des délégués ! Personne n'en veut.

M. Pernot.- Nous, nous en voulons bien mais avec d'autres !

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions sur le sujet ?

M. Pernot.- Ce n'est vraiment pas simple.

M. Dussouillez.- Par la suite, il faudra également penser à la représentation que nous pourrions avoir dans la future grande région. Champagnole ou Nozeroy, seuls, serons-nous entendus ?

M. Pernot.- Nous serons le 65e territoire. Nous serons entendus en 65e position. Si toutefois le président a eu la patience d'en écouter 64 avant nous. Après les 15 premiers, circulez !

Qu'est-ce qui s'est passé dans notre relation avec la Franche-Comté ? Nous l'avons vécu et nous avons bien vu ce qu'il s'est passé. En cinq ans, maire de Champagnole, président de la Communauté de communes Champagnole Porte du Haut-Jura : cela fait de l'effet mais pas beaucoup au niveau franc-comtois. J'ai dû voir Madame Dufay deux fois. Je crois qu'elle n'est jamais venue à Champagnole hors déplacement électoral. Qu'a-t-elle fait avec nous ? Elle a signé une convention de développement territorial. Ses agents sont venus discuter avec nos agents de la Communauté de communes. Cela m'a d'ailleurs coûté une fortune en réunions si on compte les heures de tout le monde. Mais ils n'ont finalement fait qu'une contractualisation : "Allez, les gueux, voici quelques menues monnaies, passez votre chemin !". Ils ont fait des projets de développement intéressants avec Besançon. Vous pouvez aller visiter le parc Témis et tout ce qui s'est fait ailleurs, avec votre argent ! Argent dont on n'a pas vu la couleur.

Dans le contrat de plan Etat Région qui a été signé, regardez ce qu'il y a pour le Jura ! Ils ont mis 6 millions sur la ligne des Hirondelles, il en faut 150. Pour les routes, le désenclavement du Jura, ils en parlent en période électorale mais, dans les faits, vous pouvez reprendre le Contrat de Plan Etat Région : il n'y a rien ! Je ne sais pas comment Christophe Perny a négocié avec Marie-Guite Dufay, il n'y a rien. Nous sommes mêmes obligés de le

voter, nous avons donc demandé à ce qu'il soit révisé. J'ose espérer qu'il le sera.

Vous voyez donc que, lorsque vous êtes un petit territoire, vous n'intéressez personne.

A Montbéliard, lorsque Moscovici arrivait, il n'avait qu'à demander combien il pouvait avoir de subvention s'il voulait un centre nautique. Je tremblais pour avoir des certitudes pour avoir un complément de subvention. Mickaël (.... ?...) qui était au Territoire de Belfort me racontait que Moscovici avait obtenu 11 millions de subventions rien que sur un coup de téléphone ! Mais c'est 120 000 habitants. Le Territoire, c'était 120 000 habitants. Je comprends donc qu'on puisse le regarder avec un autre œil. Cela a été la réalité dans les six années passées dans la relation de la Région avec le Territoire. Et je ne jette même pas la pierre à l'exécutif régional qui a eu ce comportement, même si je le trouve inacceptable. Je ne leur jette pas la pierre puisque ce comportement est presque naturel parce que sur une région comme la Franche-Comté où il y avait quatre départements, vous mettez 25 communautés de communes par département, cela en fait 100. La Présidente de Région ne va pas voir les 100 présidents de Com'com défiler ! Elle voit les principaux et c'est tout, elle n'a pas le temps de voir tout le monde. C'est comme moi avec les 141 maires, je les vois parce qu'on fait des réunions où on veut mais autrement je ne peux pas voir les 141 communes une fois par an, ce n'est pas possible.

Il y a donc des réalités de puissance géographique, de puissance de population, de puissance économique et là, on vous regarde différemment selon que vous soyez grand ou petit, c'est la nature humaine.

M. le Maire.- On a fait le compte, je crois que Champagnole Porte du Haut Jura et le Haut Jura, on devait peser 3,5 % de la population régionale de Franche-Comté. Autant dire rien, zéro. Si on ne reste qu'avec Nozeroy, que va-t-on peser au niveau régional grande région ? 0,5 % ?

Mme Ramé.- Et avec tous les autres, on sera à combien, à 0,6 % ?

M. Pernot.- Même là, on sera petit puisque le Jura ne représentera que 9 %. On sera le deuxième du Jura.

M. le Maire.- Autrement, on va être quantité négligeable.

M. Pernot.- Après, comme je l'ai dit, ce n'est pas nous qui avons fait la loi.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. Vuillermoz.- Là, on va voter un futur schéma d'intercommunalité mais on n'est pas à l'abri que, dans quelques mois, cela se dessine autrement.

M. Pernot.- Absolument.

Il faut être démocratique, ce n'est pas le tout de dire : "les maires, les maires, les maires", il faut aussi les entendre, et s'ils disent clairement non, j'inviterai le Préfet à penser un schéma différent. Ce n'est pas la peine que tout le monde vienne dans une intercommunalité à reculons. Il faudra faire un travail d'explication soutenu, je ne sais pas exactement comment.

Ceci étant, tout cela sera du temps perdu et le temps va défiler, vous allez voir !

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres remarques ou d'autres questions ?

M. Bouvet.- On parle d'intercommunalité. Que deviennent les communes ? Par exemple, il y en a 141 ici. Et que deviennent les cantons et les Conseils départementaux ? Parce que c'est la suite. Actuellement, on est en train de graver cela "Communauté de communes".

Comment va-t-on travailler ? Par exemple, on a Foncine qui est avec nous, Nozeroy qui viendra peut-être. Le reste du canton, c'est Saint-Laurent et Clairvaux. Est-ce qu'on va faire des élections là-dessus ?

M. Pernot.- Que les choses soient claires, ce n'est pas moi qui ai voulu le nouveau découpage des cantons, c'est la loi. Là, pour le coup, cela a été fait entre le Département et la préfecture. Le découpage des cantons pour l'élection de 2015 s'est vraiment fait dans ces conditions, entre Christophe Perny et le Préfet sans demander l'avis de personne.

Concernant ce découpage, je m'oppose en faux à ce qui a été écrit. J'ai été consulté, en tant que président de Communauté de communes, sur ce que j'envisageais pour l'avenir sur la Communauté de communes qui nous concernait. Pour le reste, je n'en ai pas parlé. Si j'en avais parlé, j'aurais dit au Préfet de faire une grosse Communauté de communes sur le Haut Jura pour donner au Jura les moyens de son développement.

Bref, le découpage qui s'est fait est un découpage de circonscription électorale. Le découpage de territoire des cantons n'a plus le sens qu'il pouvait avoir dans le passé lorsque le canton représentait un bassin de vie. Un canton était grosso modo un bassin de vie, quelle que soit sa population. Comme ils ont voulu uniformiser le nombre d'habitants par canton pour faire une répartition par binôme qui permette la parité, il était clair qu'il fallait couper le département en autant de morceaux pour permettre d'avoir à peu près une équivalence en termes de population. Derrière, cela n'avait plus de sens en termes de bassin de vie. Cela ne devenait qu'une circonscription de territoire. Il n'y a plus de sens économique mais plutôt un sens politique.

Ceci étant, le Conseil général reçoit les élus de ces territoires qui deviennent les Conseillers départementaux qui votent tous les dispositifs qui restent encore à notre main, principalement les dispositifs sociaux décidés par l'État, financés par nous aux deux tiers maintenant puisque l'Etat n'assume plus qu'un tiers des financements. Ce qui nous prive des autres initiatives. Je ne vais pas insister là-dessus, je ne cesse de le rabâcher. On va finir par dire que je radote ! Par contre, c'est tout de même fondamentalement vrai.

Le Département restera donc dans sa fonction où il essaiera encore d'organiser un peu de solidarité territoriale puisque la loi lui confère encore cette possibilité, c'est-à-dire en aidant les territoires les plus petits, on a une espèce de petite péréquation. Mais là où on pouvait mettre 15 ou 16 millions par an dans le passé, cette année, si j'arrive encore à dégager 3 millions, et en serrant de tous les côtés, ce sera le bout du monde. Divisez par le nombre de communautés de communes et vous voyez l'aide par Communauté de communes que cela va faire. Autrement dit, rien.

Par contre, le Département, à mon avis, jouera encore un rôle d'intermédiation entre les territoires, communes, Communautés de communes et la grande région sous réserve que les patrons de Communautés de communes veuillent bien rentrer dans ce jeu. Parce que si les grosses Communautés de communes du département disent, demain, qu'elles n'ont plus besoin du Département, qu'elles traitent directement et que la présidente de la Région de demain accepte cet augure, ce sera, là, pour le coup, définitivement la mort des Départements.

La mort des Départements, ce sera également la fin des petits territoires puisqu'ils n'auront plus personne pour les soutenir au niveau régional. C'est pour cela que c'est tout un jeu d'équilibre qui devient compliqué. Je dis plutôt qu'il faut se préserver, faisons des grosses Communautés de communes, travaillons avec le Département et nous existerons au niveau

régional. Si on ne réussit pas ce montage, demain, on sera à la rue, ou presque.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

On s'est tout dit à ce sujet ?

Je mets au vote : pour le Schéma de Coopération Intercommunale qui nous a été présenté avec le secteur de Champagnole, de Nozeroy, Salins, Arbois et Poligny, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci. Voilà une discussion qui était nourrie.

M. le Maire.- J'ai encore deux choses à vous dire. En ce qui concerne la vidéoprotection, les caméras sont en place, le système est encore un peu en rodage informatique.

M. Laithier.- En cours de paramétrage.

M. le Maire.- Je tiens à vous informer de ce qui nous a été demandé. Nous sommes en effet toujours dans le schéma de vidéoprotection où les images peuvent être visionnées après, sous requête du Parquet. Comme c'est en place, nous avec une autre possibilité, c'est-à-dire que les écrans ne sont pas allumés. Il y a deux écrans dans le bureau du chef de la police, en bas. Pour mettre en route, il faut entrer un code et on sait alors qui a mis en route les écrans. Toutefois, il y a un cas où on peut être sollicités, je tiens donc à vous en parler. C'est le cas où soit il est en train de se passer une grosse bagarre je ne sais où, soit un vol est en cours de réalisation. La gendarmerie nous demande la possibilité de mettre en route les écrans pour voir. C'est la dérogation que je vous demande vis-à-vis de la vidéoprotection telle qu'elle a été définie. Ce n'est pas pour avoir la police municipale plantée toute la journée devant les écrans pour surveiller ce qui se passe dans la ville. Ce n'est pas cela, on reste dans le même esprit mais c'est pour voir en temps réel un événement qui serait en train de se passer, donc que nous autorisions les agents de police à mettre en route les écrans.

M. Leng.- Est-ce que cela peut attendre le prochain Conseil municipal puisque ce n'est pas à l'ordre du jour ?

M. le Maire.- Je ne voulais même pas le mettre au vote.

M. Leng.- D'accord, c'est donc juste pour information.

M. le Maire.- Oui, c'est une information que je vous donne.

M. Leng.- Très bien.

M. le Maire.- Concernant le Parc du Haut Jura, nous cotisons à hauteur de 10 à 11 000 € par an en tant que ville porte. Cotisent également à ce niveau-là, Pontarlier, Gex et Bellegarde. Ce qui nous amène l'autorisation de mettre en bas de nos courriers le logo du parc. En tant que prestations, le parc ne nous a rien apporté. On voulait les faire plancher sur les crapauds calamites et il a fallu sous-traiter à JNE parce que le dossier que nous devions avoir au mois de décembre l'année dernière, nous ne l'avions toujours pas en mars, et en l'ayant payé.

Le parc ne nous apporte donc pas à hauteur des 11 000 € que nous cotisons. A

l'époque, c'était bien lorsque nous étions riches.

Nous n'allons pas voter, c'est hors Conseil municipal mais je vous informe que je vais faire un courrier au président du parc lui disant que nous allons diviser par deux notre cotisation car nous n'en avons plus les moyens et cela ne nous sert franchement pas à grand-chose.

J'en ai terminé. Y a-t-il des questions diverses ?

Mme Ramé.- Quand aura lieu le prochain conseil ?

M. le Maire.- Nous n'avons pas encore arrêté la date du mois de janvier.

Mme Guichardière.- Avez-vous fixé les dates des vœux ?

M. le Maire.- Les vœux à la population, ce sera le samedi 9 janvier, 11 heures à l'Oppidum. C'est sûr.

Ensuite, le 12 janvier, on a les vœux au personnel communal à 19 heures.

Ensuite, le 21 janvier, les vœux aux associations, à 19 h 30 à l'Oppidum.

On doit désigner un Secrétaire de séance. Ce sera Pascal Grenier.

Vous recevrez un mail avec les dates des vœux. Le prochain Conseil municipal sera entre mi et fin janvier entre deux séances de vœux.

Comme c'est le dernier Conseil de l'année, je vous convie tous au pot de l'amitié.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 h 05.

Le Secrétaire de Séance,
Pascal GRENIER

Le Maire,
Guy SAILLARD